



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 février 1998  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-deuxième session

Point 159 de l'ordre du jour

## Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

L'Assemblée générale, par sa résolution 52/8 du 31 octobre 1997, a ouvert un crédit d'un montant brut de 155 millions de dollars (montant net : 150 371 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) du 1<sup>er</sup> juillet 1997 au 30 juin 1998.

Le présent rapport contient le budget révisé de la MONUA, dont le montant brut s'élève à 180 689 000 dollars (montant net : 176 430 200 dollars) et qui fait apparaître une augmentation d'un montant brut de 25 689 000 dollars (montant net : 26 058 600 dollars) par rapport aux crédits ouverts pour la même période. Il est présenté comme suite au paragraphe 2 de la résolution 1149 (1998) du Conseil de sécurité en date du 27 janvier 1998, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MONUA jusqu'au 30 avril 1998, y compris le groupe militaire spécial visé aux paragraphes 35 et 36 du rapport du Secrétaire général en date du 12 janvier 1998 (S/1998/17).

Le crédit supplémentaire d'un montant brut de 25 689 000 dollars (montant net : 26 058 600 dollars) doit permettre de couvrir les dépenses imputables aux retards intervenus dans le rapatriement du personnel militaire, au maintien en fonctions d'un groupe militaire spécial composé de 955 soldats et à l'achèvement des opérations d'enregistrement sur place et de désarmement de quelque 6 000 membres des forces de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) dont l'existence n'avait pas été signalée précédemment aux Nations Unies.

Les mesures que doit prendre l'Assemblée générale sont exposées au paragraphe 20 du présent rapport. L'Assemblée devra notamment : a) ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant brut de 25 689 000 dollars (montant net : 26 058 600 dollars) pour la période du

1er juillet 1997 au 30 juin 1998; b) mettre en recouvrement un crédit supplémentaire d'un montant brut de 16 032 100 dollars (montant net : 16 485 400 dollars) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 avril 1998; c) mettre en recouvrement un crédit d'un montant brut de 9 656 900 dollars (montant net : 9 573 200 dollars) pour la période du 1er mai au 30 juin 1998, sur la base du montant mensuel indiqué à l'annexe II.B du présent rapport, sous réserve de la prorogation du mandat de la MONUA par le Conseil de sécurité au-delà du 30 avril 1998.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-5	4
II. Plan des opérations et ressources requises .....	6-7	4
III. Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998		
	8-11	5
IV. Effectifs nécessaires .....	12-19	6
V. Mesures que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session	20	7

### *Annexes*

I. Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 .....	8
II. Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : indications complémentaires .....	13
A. Coûts propres à la Mission .....	13
B. ....	20
C. Dépenses prévues non renouvelables .....	32
D. Explications complémentaires .....	39
III. ....	50
IV. Tableau des effectifs actuels et proposés .....	51
V. Titres fonctionnels des fonctionnaires internationaux supplémentaires et définitions d'emploi correspondantes .....	60

## I. Introduction

1. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1118 (1997) du 30 juin 1997, a décidé de créer, avec effet au 1er juillet 1997, la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) avec un mandat initial de quatre mois prenant fin le 31 octobre 1997.
2. L'Assemblée générale, par sa résolution 52/8 du 31 octobre 1997, a ouvert un crédit d'un montant brut de 155 millions de dollars (montant net : 150 371 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la MONUA pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, à mettre en recouvrement auprès des États Membres selon la formule exposée dans la résolution, sous réserve de la prorogation du mandat de la Mission d'observation au-delà du 31 octobre 1997.
3. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1149 (1998) du 27 janvier 1998, a décidé de proroger le mandat de la MONUA, y compris le groupe militaire spécial visé aux paragraphes 35 et 36 du rapport du Secrétaire général en date du 12 janvier 1998 (S/1998/17) jusqu'au 30 avril 1998.
4. Le présent rapport décrit les ressources supplémentaires nécessaires aux fins du rapatriement différé du personnel militaire et civil et du maintien en fonctions d'un groupe militaire spécial composé de 955 soldats. Il convient de le lire en même temps que le rapport du Secrétaire général en date du 23 septembre 1997 (A/52/385) qui contient des informations relatives notamment au mandat politique et à l'administration financière de la Mission, ainsi qu'au remboursement des pays qui fournissent des contingents.
5. Depuis la présentation de son dernier rapport sur le financement de la MONUA en date du 23 septembre 1997 (A/52/385), le Secrétaire général a soumis au Conseil de sécurité quatre rapports, le 24 septembre 1997 (S/1997/741), le 17 octobre 1997 (S/1997/807), le 4 décembre 1997 (S/1997/959) et les 12 et 27 janvier 1998 (S/1998/17 et Add.1) sur la situation en Angola, y compris le respect par l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) de ses obligations en vertu du Protocole de Lusaka, concernant notamment la démilitarisation de ses forces, la transformation de radio Vorgan en un émetteur neutre et sa coopération totale en vue de la normalisation de l'administration de l'État dans toutes les régions de l'Angola. Ces rapports contenaient également des informations à jour sur le retrait progressif du personnel militaire de la MONUA et des recommandations concernant la présence des Nations Unies en Angola. Dans la section VII de son rapport du 12 janvier 1998 (S/1998/17), le Secrétaire général a présenté ses recommandations en vue du maintien d'une présence des Nations Unies en Angola, dont il a notamment exposé les objectifs, le mandat et la structure organisationnelle.

## II. Plan des opérations et ressources requises

6. Le plan des opérations de la MONUA et les ressources nécessaires aux fins du fonctionnement de la Mission, qui sont exposés en détail dans la section II du rapport du Secrétaire général en date du 23 septembre 1997 (A/52/385), demeurent inchangés, sauf en ce qui concerne la composante militaire.
7. Conformément au paragraphe 2 de la résolution 1149 (1998) du Conseil de sécurité, la composante militaire de la MONUA comprendra désormais les éléments suivants : a) 90 observateurs militaires, commandés par un chef des observateurs militaires, qui seront déployés dans sept endroits différents (quartier général de la Mission et six postes de commandement régionaux); b) un groupe militaire spécial comprenant quatre compagnies d'infanterie (600 hommes), une unité militaire hélicoptérée de sept appareils (130 hommes),

une unité d'appui sanitaire (40 hommes), une compagnie de transmissions (40 hommes), une unité de transport terrestre (100 hommes), 29 officiers d'état major et 16 policiers militaires. Le groupe militaire spécial sera déployé dans des régions importantes sur le plan stratégique et équipé de manière adéquate pour faire face aux problèmes de sécurité. Il aidera également à mener à bien les tâches militaires résiduelles, y compris la démobilisation d'anciens combattants de l'UNITA et la collecte de leurs armes et munitions, ainsi que le contrôle de la liberté de circulation des personnes et des biens dans tout le pays.

### **III. Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998**

8. La colonne 1 de l'annexe I au présent rapport donne la ventilation détaillée des ressources approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/8, dont le montant brut s'élève à 155 millions de dollars (montant net : 150 371 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission d'observation pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998.

9. Le montant brut du budget révisé pour la même période s'élève actuellement à 180 689 000 dollars (montant net : 176 430 200 dollars) et fait apparaître des dépenses supplémentaires d'un montant brut de 25 689 000 dollars (montant net : 26 058 600 dollars) se rapportant au rapatriement de 2 731 membres des contingents qui a été différé jusqu'au milieu de février 1998, au maintien en fonctions d'un groupe militaire spécial de 955 hommes et à l'achèvement des opérations d'enregistrement et de désarmement sur place de quelque 6 000 anciens combattants de l'UNITA dont l'existence n'avait pas été signalée précédemment aux Nations Unies. Ces prévisions tiennent compte du déploiement effectif et des dépenses effectives de la MONUA au cours de la période du 1er juillet au 31 décembre 1997.

10. Les ressources prévues doivent permettre de couvrir le coût du rapatriement progressif de 148 observateurs militaires et de 2 731 membres des contingents et du déploiement de 57 observateurs de la police civile. Il doit également permettre de couvrir les dépenses afférentes au déploiement de 90 observateurs militaires, 955 soldats et 345 observateurs de la police civile, appuyés par un effectif civil composé de 281 fonctionnaires internationaux, 225 agents locaux et 71 Volontaires des Nations Unies, ainsi que les dépenses supplémentaires liées à la fourniture d'un appui logistique au personnel militaire et à la police civile de la Mission.

11. On trouvera dans les sections A, B, C et D de l'annexe II des renseignements complémentaires sur les prévisions de dépenses. Environ 30 % de ces prévisions sont fondées sur les ratios et coûts standard figurant dans le manuel des coûts standard, les 70 % restants portant sur des besoins propres à la Mission et d'autres objets de dépense susceptibles de s'écarter des normes. La section A présente les coûts et ratios propres à la Mission, la section B la ventilation mensuelle des dépenses renouvelables, la section C les dépenses non renouvelables et la section D des explications complémentaires concernant les prévisions de dépenses révisées.

### **IV. Effectifs nécessaires**

12. Comme il est indiqué dans l'annexe IV du document A/52/385, le tableau d'effectifs approuvé pour la MONUA, au niveau nécessaire à son fonctionnement comprend 405 postes, dont 242 postes de fonctionnaire international et 163 postes d'agent local. Il est proposé d'y ajouter 39 postes de fonctionnaire international et 62 postes d'agent local pour assurer l'appui

administratif nécessaire en vue du retrait progressif des contingents jusqu'au milieu de février 1998, du maintien en Angola d'un groupe militaire spécial de 955 hommes et de l'achèvement des activités liées à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Comme il est indiqué dans l'annexe II.B au présent rapport, l'effectif de la MONUA devrait atteindre le niveau proposé au 1er mars 1998, compte tenu du rapatriement progressif, mois par mois, du personnel civil.

13. Le tableau ci-dessous présente les effectifs actuellement autorisés de la MONUA et son tableau d'effectifs proposé, au niveau nécessaire à son fonctionnement.

Tableau  
**Effectifs actuellement autorisés et effectifs proposés**

	<i>Effectifs autorisés</i>	<i>Effectifs proposés</i>
SGA	1	1
SSG	1	1
D-2	1	1
D-1	5	6
P-5	10	11
P-4	24	25
P-3	50	58
P-2/P-1	14	14
Agents des services généraux (1re classe)	4	4
Agents des services généraux (autres classes)	79	87
Service mobile	48	68
Service de sécurité	5	5
<b>Total partiel</b>	<b>242</b>	<b>281</b>
Personne local	163	225
<b>Total, personnel international et personne local</b>	<b>405</b>	<b>506</b>
Volontaires des Nations Unies	65	71
<b>Total</b>	<b>470</b>	<b>577</b>

14. Comme il est indiqué en détail dans l'annexe IV au présent rapport, il est proposé d'adjoindre au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général une commission d'enquête comprenant huit postes chargée d'examiner les nombreuses affaires concernant UNAVEM III et la MONUA. Pour faciliter le contrôle et l'administration du Comité des demandes d'indemnisation et du contrôle du matériel et de la Section de la sécurité et de la sûreté, il est proposé de transférer ces entités au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Compte tenu de la réorganisation de ces services, le nombre de postes prévus pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général a été porté de 72 à 103.

15. Eu égard à la charge de travail actuelle de la Section de l'information, notamment pour la production des programmes de radio et de télévision qui sont diffusés tous les jours sur les chaînes angolaises, il est proposé de porter de 13 à 30 le nombre des postes inscrits à son tableau d'effectifs, dont 23 seraient des postes d'agent local.

16. Il est proposé d'ajouter 23 postes d'agent local au Bureau militaire et de la police, qui en compte actuellement 26, afin qu'il dispose au total de 49 postes et puisse donc affecter, en tant qu'assistant linguistique/commis, un agent local à chacune des 45 bases d'opérations des observateurs et 4 agents au quartier général de la Mission.

17. La Section d'interprétation et de traduction a été transférée du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Bureau du Chef de l'administration pour assurer la fourniture de services linguistiques plus efficaces à la Mission. Il est proposé par ailleurs de créer au Bureau du Chef de l'administration un Groupe des opérations de liquidation comprenant 11 postes, pour accélérer les activités de liquidation concernant UNAVEM III.

18. Compte tenu du maintien en fonctions d'un plus grand nombre de soldats et du déploiement de policiers civils dans 45 bases d'opérations sur l'ensemble du territoire de l'Angola, il est proposé de créer des Services d'appui intégrés pour assurer une fourniture et une coordination plus efficaces de l'appui logistique. Il est également proposé de créer un Groupe des opérations logistiques et un Groupe du contrôle de carburants au Bureau du Chef du Service. Le tableau d'effectifs actuel des différentes sections du Service a été réorganisé pour assurer l'utilisation optimale des ressources humaines.

19. Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 52/8, le tableau d'effectifs proposé tient compte de la nécessité de recruter, chaque fois que les circonstances s'y prêtent, des agents locaux à la place d'agents des services généraux recrutés sur le plan international.

## **V. Mesures que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session**

20. L'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, devra prendre les mesures suivantes en ce qui concerne le financement de la MONUA :

a) Ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant brut de 25 689 000 dollars (montant net : 26 058 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission d'observation pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998;

b) Mettre en recouvrement le montant supplémentaire brut de 16 032 100 dollars (montant net : 16 485 400 dollars) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 avril 1998;

c) Mettre en recouvrement le montant brut de 9 656 900 dollars (montant net : 9 573 200 dollars) pour la période du 1er mai au 30 juin 1998, sur la base des montants mensuels révisés indiqués dans l'annexe II.B du présent rapport, sous réserve de la prorogation du mandat de la MONUA par le Conseil de sécurité au-delà du 30 avril 1998.

## Annexe I

## Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources approuvées du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Prévisions de dépenses révisées			Augmentation/ (diminution) (5)=(2)-(1)
		Total	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(2)-(1)
<b>1. Personnel militaire</b>					
<i>a) Observateurs militaires</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	3 422,1	4 129,5	—	4 129,5	707,4
Frais de voyage	897,9	885,6	—	885,6	(12,3)
Indemnité d'habillement et d'équipement	26,0	31,3	—	31,3	5,3
<b>Total partiel</b>	<b>4 346,0</b>	<b>5 046,4</b>	<b>—</b>	<b>5 046,4</b>	<b>700,4</b>
<i>b) Contingents</i>					
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	16 221,9	23 442,1	—	23 442,1	7 220,2
Détente et loisirs	338,9	359,7	—	359,7	20,8
Rations	7 140,3	9 552,6	—	9 552,6	2 412,3
Indemnité journalière	617,6	891,1	—	891,1	273,5
Indemnité de subsistance (missions)	2 188,2	2 766,6	—	2 766,6	578,4
Déploiement, relève et rapatriement	3 880,0	3 880,0	—	3 880,0	—
Indemnité d'habillement et d'équipement	1 104,0	1 596,9	—	1 596,9	492,9
<b>Total partiel</b>	<b>31 490,9</b>	<b>42 489,0</b>	<b>—</b>	<b>42 489,0</b>	<b>10 998,1</b>
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>					
Matériel appartenant aux contingents	7 110,2	10 547,7	—	10 547,7	3 437,5
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	709,8	951,2	—	951,2	241,4
<b>Total partiel</b>	<b>7 820,0</b>	<b>11 498,9</b>	<b>—</b>	<b>11 498,9</b>	<b>3 678,9</b>
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>43 656,9</b>	<b>59 034,3</b>	<b>—</b>	<b>59 034,3</b>	<b>15 377,4</b>
<b>2. Personnel civil</b>					
<i>a) Police civile</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	8 665,3	8 665,3	—	8 665,3	—
Frais de voyage	1 709,1	1 709,1	—	1 709,1	—
Indemnité d'habillement et d'équipement	66,0	66,0	—	66,0	—
<b>Total partiel</b>	<b>10 440,4</b>	<b>10 440,4</b>	<b>—</b>	<b>10 440,4</b>	<b>—</b>
<i>b) Personnel international et personnel local</i>					
Traitements du personnel international	14 192,9	13 897,2	—	13 897,2	(295,7)
Traitements du personnel local	2 428,6	2 892,9	—	2 892,9	464,3
Consultants	—	—	—	—	—
Personnel temporaire	—	—	—	—	—
Heures supplémentaires	121,0	289,2	—	289,2	168,2
Dépenses communes de personnel	9 870,6	8 832,1	—	8 832,1	(1 038,5)
Indemnité de subsistance (missions)	7 076,3	7 403,9	—	7 403,9	327,6

	Prévisions de dépenses révisées				Augmentation/ (diminution) (5)=(2)-(1)
	Ressources approuvées du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Total	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	
	(1)	(2)	(3)	(4)	
Autres frais de voyage	89,4	127,8	—	127,8	38,4
<b>Total partiel</b>	<b>33 778,8</b>	<b>33 443,1</b>	<b>—</b>	<b>33 443,1</b>	<b>(335,7)</b>
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	2 515,3	2 049,6	—	2 049,6	(465,7)
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 2</b>	<b>46 734,5</b>	<b>45 933,1</b>	<b>—</b>	<b>45 933,1</b>	<b>(801,4)</b>
<b>3. Locaux/hébergement</b>					
Location de locaux	3 597,7	3 694,4	—	3 694,4	96,7
Aménagement et rénovation des locaux	264,9	264,9	—	264,9	—
Fournitures d'entretien	198,3	198,3	—	198,3	—
Services d'entretien	29,4	29,4	—	29,4	—
Éclairage, chauffage, énergie et eau	1 243,0	1 404,0	—	1 404,0	161,0
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	85,8	85,8	—	85,8	—
<b>Total, rubrique 3</b>	<b>5 419,1</b>	<b>5 676,8</b>	<b>—</b>	<b>5 676,8</b>	<b>257,7</b>
<b>4. Remise en état des infrastructures</b>					
Amélioration des pistes d'atterrissage	—	—	—	—	—
Amélioration des routes	—	—	—	—	—
Réparation des ponts	63,6	63,6	—	63,6	—
<b>Total, rubrique 4</b>	<b>63,6</b>	<b>63,6</b>	<b>—</b>	<b>63,6</b>	<b>—</b>
<b>5. Transports</b>					
Achat de véhicules	381,2	381,2	381,2	—	—
Location de véhicules	673,7	911,9	—	911,9	238,2
Matériel d'atelier	—	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	1 912,9	2 352,4	—	2 352,4	439,5
Carburants et lubrifiants	1 186,0	1 635,4	—	1 635,4	449,4
Assurance	435,0	475,2	—	475,2	40,2
<b>Total, rubrique 5</b>	<b>4 588,8</b>	<b>5 756,1</b>	<b>381,2</b>	<b>5 374,9</b>	<b>1 167,3</b>
<b>6. Opérations aériennes</b>					
<i>a) Hélicoptères</i>					
Location/affrètement	3 955,2	4 233,6	—	4 233,6	278,4
Carburants et lubrifiants	485,3	519,5	—	519,5	34,2
Déploiement/retrait	154,5	154,5	154,5	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—	—

	Ressources approuvées du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Prévisions de dépenses révisées			Augmentation/ (diminution) (5)=(2)-(1)
		Total	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	
		(1)	(2)	(3)	
Peinture/préparation	9,8	9,8	9,8	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	37,8	37,8	—	37,8	—
<b>Total partiel</b>	<b>4 642,6</b>	<b>4 955,2</b>	<b>164,3</b>	<b>4 790,9</b>	<b>312,6</b>
<i>b) Avions</i>					
Location/affrètement	13 573,8	15 666,8	—	15 666,8	2 093,0
Carburants et lubrifiants	3 507,0	4 460,4	—	4 460,4	953,4
Déploiement/retrait	4,9	50,5	50,5	—	45,6
Peinture/préparation	2,0	2,0	2,0	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	51,4	51,4	—	51,4	—
<b>Total partiel</b>	<b>17 139,1</b>	<b>20 231,1</b>	<b>52,5</b>	<b>20 178,6</b>	<b>3 092,0</b>
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	11,8	11,8	—	11,8	—
<i>d) Autres dépenses</i>					
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	—	—	—	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	35,3	35,3	—	35,3	—
Citernes à carburant	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>35,3</b>	<b>35,3</b>	<b>—</b>	<b>35,3</b>	<b>—</b>
<b>Total, rubrique 6</b>	<b>21 828,8</b>	<b>25 233,4</b>	<b>216,8</b>	<b>25 016,6</b>	<b>3 404,6</b>
<b>7. Opérations navales</b>	—	—	—	—	—
<b>8. Transmissions</b>					
<i>a) Éléments complémentaires</i>					
Matériel de transmissions	—	—	—	—	—
Pièces de rechange et fournitures	824,0	750,0	—	750,0	(74,0)
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—	—	—
Communications par réseaux commerciaux	2 816,1	3 151,2	—	3 151,2	335,1
<b>Total partiel</b>	<b>3 640,1</b>	<b>3 901,2</b>	<b>—</b>	<b>3 901,2</b>	<b>261,1</b>
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 8</b>	<b>3 640,1</b>	<b>3 901,2</b>	<b>—</b>	<b>3 901,2</b>	<b>261,1</b>
<b>9. Matériel divers</b>					
Mobilier de bureau	—	—	—	—	—
Matériel de bureau	—	—	—	—	—
Matériel informatique	134,1	134,1	134,1	—	—
Groupes électrogènes	11,9	11,9	11,9	—	—
Matériel d'observation	—	—	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—	—	—
Matériel d'hébergement	19,6	19,6	19,6	—	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—	—
Autre matériel divers	68,7	68,7	68,7	—	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	882,8	882,8	—	882,8	—

	Ressources approuvées		Prévisions de dépenses révisées		Augmentation/ (diminution) (5)=(2)-(1)	
	du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998		Total	Dépenses non renouvelables		Dépenses renouvelables
	(1)	(2)	(3)	(4)		
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—	—	
<b>Total, rubrique 9</b>	<b>1 117,1</b>	<b>1 117,1</b>	<b>234,3</b>	<b>882,8</b>	—	
<b>10. Fournitures et services</b>						
<i>a) Services divers</i>						
Vérification des comptes	93,9	93,9	—	93,9	—	
Services contractuels	14 960,1	18 487,4	—	18 487,4	3 527,3	
Services informatiques	—	—	—	—	—	
Services de sécurité	2 942,8	3 442,8	—	3 442,8	500,0	
Services et traitements médicaux	94,2	200,0	—	200,0	105,8	
Demandes d'indemnisation et règlements	23,5	23,5	—	23,5	—	
Dépenses de représentation	8,8	8,8	—	8,8	—	
Autres services divers	211,9	242,0	—	242,0	30,1	
<b>Total partiel</b>	<b>18 335,2</b>	<b>22 498,4</b>	—	<b>22 498,4</b>	<b>4 163,2</b>	
<i>b) Fournitures diverses</i>						
Papeterie et fournitures de bureau	211,9	300,0	—	300,0	88,1	
Fournitures médicales	376,7	376,7	—	376,7	—	
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	100,1	100,1	—	100,1	—	
Abonnements	7,1	7,1	—	7,1	—	
Fournitures électriques	94,2	94,2	—	94,2	—	
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—	—	
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	47,1	47,1	—	47,1	—	
Fournitures pour la défense des périmètres	70,6	70,6	—	70,6	—	
Cartes opérationnelles	17,7	17,7	—	17,7	—	
Intendance et magasins	293,2	293,2	—	293,2	—	
Autres fournitures diverses	—	—	—	—	—	
<b>Total partiel</b>	<b>1 218,6</b>	<b>1 306,7</b>	—	<b>1 306,7</b>	<b>88,1</b>	
<b>Total, rubrique 10</b>	<b>19 553,8</b>	<b>23 805,1</b>	—	<b>23 805,1</b>	<b>4 251,3</b>	
<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b>	—	—	—	—	—	
<b>12. Programmes d'information</b>						
Matériel	—	—	—	—	—	
Accessoires et fournitures	76,9	76,9	—	76,9	—	

	Prévisions de dépenses révisées				Augmentation/ (diminution) (5)=(2)-(1)
	Ressources approuvées du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Total	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	
	(1)	(2)	(3)	(4)	
Services contractuels	—	—	—	—	—
Dépenses de production du Département de l'information	141,3	141,3	—	141,3	—
<b>Total, rubrique 12</b>	<b>218,2</b>	<b>218,2</b>	<b>—</b>	<b>218,2</b>	<b>—</b>
<b>13. Programmes de formation</b>					
Consultants	—	—	—	—	—
Voyages des consultants	—	—	—	—	—
Matériel de formation	—	—	—	—	—
Supports pédagogiques	—	—	—	—	—
Services divers	97,8	50,0	—	50,0	(47,8)
<b>Total, rubrique 13</b>	<b>97,8</b>	<b>50,0</b>	<b>—</b>	<b>50,0</b>	<b>(47,8)</b>
<b>14. Programmes de déminage</b>	—	—	—	—	—
<b>15. Aide au désarmement et à la démobilisation</b>	—	—	—	—	—
<b>16. Fret aérien et de surface</b>					
Transport du matériel appartenant aux contingents	3 040,9	5 229,3	5 229,3	—	2 188,4
Transport aérien militaire	—	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	412,0	412,0	—	412,0	—
<b>Total, rubrique 16</b>	<b>3 452,9</b>	<b>5 641,3</b>	<b>5 229,3</b>	<b>412,0</b>	<b>2 188,4</b>
<b>17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)</b>	—	—	—	—	—
<b>18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>	—	—	—	—	—
<b>19. Contributions du personnel</b>	<b>4 628,4</b>	<b>4 258,8</b>	<b>—</b>	<b>4 258,8</b>	<b>(369,6)</b>
<b>Total, rubriques 1 à 19</b>	<b>155 000,0</b>	<b>180 689,0</b>	<b>6 061,6</b>	<b>174 627,4</b>	<b>25 689,0</b>
<b>20. Recettes provenant des contributions du personnel</b>	(4 628,4)	(4 258,8)	—	(4 258,8)	369,6
<b>21. Contributions volontaires en nature budgétisées</b>	—	—	—	—	—
<b>Total, rubriques 1 à 21</b>	<b>150 371,6</b>	<b>176 430,2</b>	<b>6 061,6</b>	<b>170 368,6</b>	<b>26 058,6</b>
Total brut	155 000,0	180 689,0	6 061,6	174 627,4	25 689,0
Total net	150 371,6	176 430,2	6 061,6	170 368,6	26 058,6
<b>22. Contributions volontaires en nature non budgétisées</b>	—	—	—	—	—
<b>Total des ressources</b>	<b>150 371,6</b>	<b>176 430,2</b>	<b>6 061,6</b>	<b>170 368,6</b>	<b>26 058,6</b>

## Annexe II

### Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : indications complémentaires

#### A. Coûts propres à la Mission

Description	Ressources approuvées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Prévisions révisées		Explication
		Effectif moyen	Coût unitaire ou journalier (En dollars des États-Unis)	
<b>1. Indemnité de subsistance (missions)</b>				
Observateurs militaires	72		72	Pas de changement
Policiers civils	72		72	
Personnel civil international	72		72	
Officiers d'état-major	35		35	
<b>2. Frais de voyage (aller simple)</b>				
Observateurs militaires/policiers civils	2 700		2 700	Pas de changement
Contingents	1 600		1 050	Diminution du coût moyen par personne
Policiers civils	2 700		2 700	Pas de changement
<b>3. Personnel militaire</b>				
Observateurs militaires	86	90		Augmentation de l'effectif approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1149 (1998)
Infanterie	—	600		
Officiers d'état-major/policiers militaires	—	45		
Soutien logistique	170	310		
<b>4. Détente et loisirs (par personne)</b>	4			4 Pas de changement
<b>5. Rations (par jour)</b>	17		17	Pas de changement
<b>6. Personnel civil</b>				
Policiers civils	345	345		Pas de changement
Personnel international	242	281		Voir section D de la présente annexe pour complément d'information
Personnel local	163	225		Idem
Volontaires des Nations Unies	65	71		Idem

Description	Ressources approuvées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Prévisions révisées		Explication
		Effectif moyen	Coût unitaire ou journalier mensuel (En dollars des États-Unis)	
<b>7. Personnel local</b>				
Traitements nets	1 050		1 050	Pas de changement
Dépenses communes de personnel	158		158	Idem
Contributions du personnel	83		83	Idem
<b>8. Prime de risque</b>				
Personnel international	902		902	Pas de changement
Personnel local	210		210	Idem
<b>9. Volontaires des Nations Unies</b>	3 400		3400	Pas de changement
<b>10. Location de locaux</b>				
Hébergement du personnel civil (par personne)	445		445	Idem
<b>11. Aménagement et rénovation des locaux</b>	22 100		22100	Idem
<b>12. Fournitures d'entretien</b>	16 525		16 525	Idem
<b>13. Services d'entretien</b>	2 450		2 450	Idem
<b>14. Éclairage, chauffage, énergie et eau</b>				
Eau	24 520		40 000	Voir section D de la présente annexe pour complément d'information
Gaz et combustible de chauffage	1 960		2 000	Idem
Électricité et carburant pour groupes électrogènes	77 100		75 000	Idem
<b>15. Construction de locaux/bâtiments préfabriqués</b>	7 150		7 150	Pas de changement
<b>16. Remise en état des infrastructure</b>	5 300		5 300	Pas de changement
<b>17. Véhicules</b>				
Véhicules civils	733	812		Voir section D de la présente annexe pour complément d'information
Véhicules militaires	563	149		Idem
Remorques appartenant à l'ONU	147	147		Pas de changement
Remorques appartenant aux contingents	115	87		Voir section D de la présente annexe pour complément d'information
<b>18. Pièces de rechange, réparation et entretien des véhicules (par véhicule)</b>				
Véhicules civils	100		100	Pas de changement
Véhicules militaires	220		220	Idem

Description	Ressources approuvées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Prévisions révisées		Explication
		Effectif moyen	Coût unitaire ou journalier (En dollars des États-Unis)	
Remorques appartenant à l'ONU	100			100 Idem
Remorques appartenant aux contingents	220			220 Idem
<b>19. Carburants et lubrifiants</b>				
Véhicules civils	56 260			90 935 Augmentation du nombre de véhicules
Véhicules militaires	42 580			45 347 Retards dans le rapatriement des contingents et maintien dans le pays d'un groupe militaire spécial
<b>20. Assurance</b>				
Véhicules civils	25 175			28 670 Augmentation du nombre de véhicules
Véhicules militaires	22 150			10 927 Voir section D de la présente annexe pour complément d'information
<b>21. Hélicoptères</b>				
<b>MI-8</b>	7	7		
Frais de location (40 heures de base par appareil)	48 000			50 400 Augmentation de deux heures du nombre d'heures de vol par appareil et par mois à l'appui de l'enregistrement et du désarmement sur place de membres de l'UNITA
Carburant (par appareil)	5 890			6 185 Augmentation du nombre d'heures de vol
Assurance (par appareil)	3 150			3 150 Pas de changement
<b>22. Avions</b>				
<b>Beechcraft B-200</b>	2	2		
Heures de base (60 par appareil)	49 920			49 920 Pas de changement
Heures supplémentaires (40 par appareil)	8 000			8 000 Idem
Carburant (par appareil, heures de base)	3 846			3 846 Idem
Carburant (par appareil, heures supplémentaires)	2 564			2 564 Idem
<b>Cessna C-208</b>	5	5		Pour la période de juillet à septembre 1997
Heures de base (75 par appareil)	50 000			50 000 Pas de changement
Heures supplémentaires (25 par appareil)	8 750			7 500 Idem
Carburant (par appareil, heures de base)	5 344			3 563 Idem
Carburant (par appareil, heures supplémentaires)	1 781			3 563 Idem
<b>Cessna C-208</b>	5	5		Pour la période d'octobre 1997 à juin 1998, suite à une modification du contrat

Description	Ressources approuvées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Prévisions révisées		Explication
		Effectif moyen	Coût unitaire ou journalier (En dollars des États-Unis)	
Heures de base (75 par appareil)	50 000		50 000	Nombre d'heures de vol ramené à 50, à raison de 1 000 dollars l'heure
Heures supplémentaires (25 par appareil)	8 750		7 500	Nombre d'heures porté à 50, à raison de 150 dollars l'heure
Carburant (par appareil, heures de base)	5 344		3 563	Réduction du nombre d'heures de base
Carburant (par appareil, heures supplémentaires)	1 781		3 563	Augmentation du nombre d'heures supplémentaires
<b>Antonov AN-32</b>	1	—		Contrat venu à expiration au 31 octobre 1997
Heures de base (60 par appareil)	42 000		—	
Heures supplémentaires (40 par appareil)	14 000		—	
Carburant (par appareil, heures de base)	12 690		—	
Carburant (par appareil, heures supplémentaires)	8 460		—	
<b>Lockheed L-100</b>	2	2		Pour la période de juillet à octobre 1997
Heures de base (75 par appareil)	215 625		215 625	Pas de changement
Heures supplémentaires (90 par appareil)	141 750		165 375	Nombre d'heures supplémentaires porté à 105, à raison de 1 575 dollars l'heure
Carburant (par appareil, heures de base)	33 628		33 628	Pas de changement
Carburant (par appareil, heures supplémentaires)	40 354		47 080	Augmentation du nombre d'heures supplémentaires
<b>Lockheed L-100</b>	2	2		Pour la période de novembre 1997 à février 1998, suite à une modification du contrat
Heures de base (75 par appareil)	215 625		236 250	Coût de l'heure de vol porté à 3 150 dollars l'heure
Heures supplémentaires (90 par appareil)	141 750		131 250	Nombre d'heures supplémentaires ramené à 75, à raison de 1 750 dollars l'heure
Carburant (par appareil, heures de base)	33 628		33 628	Pas de changement
Carburant (par appareil, heures supplémentaires)	40 354		33 628	Réduction du nombre d'heures supplémentaires

Description	Ressources approuvées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Prévisions révisées		Explication
		Effectif moyen	Coût unitaire ou journalier (En dollars des États-Unis)	
<b>Lockheed L-100</b>	—	1		Pour la période de mars à juin 1998, suite à une modification du contrat
Heures de base (60 par appareil)	—		189 000	À raison de 3 150 dollars l'heure
Heures supplémentaires (40 par appareil)	—		70 000	À raison de 1 750 dollars l'heure
Carburant (par appareil, heures de base)	—		216 902	Calculé sur la base d'une consommation de 2 385 litres l'heure
Carburant (par appareil, heures supplémentaires)	—		17 935	Idem
<b>Lockheed L-100</b>	—	1		Loué auprès du Programme alimentaire mondial pour la période de mars à juin 1998
Heures de base (80 par appareil)	—		198 400	À raison de 2 480 dollars l'heure
Carburant (par appareil, heures de base)	—		35 870	Calculé sur la base d'une consommation de 2 385 litres l'heure
<b>Boeing B-727</b>	1	1		Pour la période du 1er juillet au 15 octobre 1997
Heures de base (60 par appareil)	124 600		124 620	Pas de changement
Heures supplémentaires (75 par appareil)	123 750		112 200	Nombre d'heures supplémentaires ramené à 68, à raison de 1 650 dollars l'heure
Carburant (par appareil, heures de base)	51 888		51 888	Pas de changement
Carburant (par appareil, heures supplémentaires)	64 860		58 806	Réduction du nombre d'heures supplémentaires
<b>Boeing B-727</b>	1	1		Pour la période du 16 octobre 1997 au 30 juin 1998, suite à une modification du contrat
Heures de base (60 par appareil)	124 600		124 620	Pas de changement
Heures supplémentaires (75 par appareil)	123 750		132 000	Nombre d'heures supplémentaires porté à 80, à raison de 1 650 dollars l'heure
Carburant (par appareil, heures de base)	51 888		51 888	Pas de changement
Carburant (par appareil, heures supplémentaires)	64 860		69 184	Augmentation du nombre d'heures supplémentaires

Description	Ressources approuvées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Prévisions révisées		Explication
		Effectif moyen	Coût unitaire ou journalier (En dollars des États-Unis)	
<b>23. Indemnité de subsistance des équipages</b>	985			985 Pas de changement
<b>24. Autres dépenses afférentes aux opérations aériennes</b>				
Droits d'atterrissage et manutention au sol	2 940			2 940 Pas de changement
<b>25. Transmissions</b>				
Pièces de rechange, réparation et entretien	68 670			62 500 Sur la base des dépenses effectives jusqu'au 31 décembre 1997
<b>26. Communications par réseaux commerciaux</b>				
Location d'un transpondeur	54 167			54 167 Pas de changement
Terminaux INMARSAT A (par terminal)	—			— Idem
Terminaux INMARSAT C (par terminal)	2 200			875 Voir section D de la présente annexe pour complément d'information
Terminaux INMARSAT M (par terminal)	3 333			1 667 Idem
Utilisation des lignes téléphoniques locales	800			800 Pas de changement
Valise diplomatique, télécopie et télex	7 500			7 500 Idem
Frais d'affranchissement pour les soldats des contingents	7 500			7 500 Idem
<b>27. Services divers</b>				
Vérification des comptes	7 825			7 825 Pas de changement
Services contractuels				
Contrat de soutien logistique	1 267 500			1 537 217 Voir section D de la présente annexe pour complément d'information
Service de blanchissage (personnel civil)	900			900 Pas de changement
Service de blanchissage et fourniture de produits d'hygiène personnelle (soldats du contingent)	5 000			5 000 Idem
Services de sécurité	245 235			286 900 Services supplémentaires pour six postes de commandement régionaux
Services et traitements médicaux	8 000			16 670 Augmentation des besoins en raison de l'incidence du paludisme et d'autres maladies tropicales
Demandes d'indemnisation et règlements	1 960			1 960 Pas de changement
Dépenses de représentation	735			735 Idem
Autres services divers	17 660			20 170 Augmentation des dépenses au titre des frais bancaires, sur la base des dépenses effectives jusqu'au 31 décembre 1997
<b>28. Fournitures diverses</b>				

<i>Description</i>	<i>Ressources approuvées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998</i>	<i>Prévisions révisées</i>		<i>Explication</i>
		<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou journalier mensuel (En dollars des États-Unis)</i>	
Papeterie et fournitures de bureau	17 660		25 000	Montant calculé sur la base des dépenses effectives jusqu'au 31 décembre 1997
Fournitures médicales	31 390		31 390	Pas de changement
Fournitures sanitaires et de nettoyage	8 340		8 340	Idem
Abonnements	590		590	Idem
Fournitures électriques	7 850		7 850	Idem
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	3 925		3 925	Idem
Fourniture pour la défense des périmètres	5 885		5 885	Idem
Cartes opérationnelles	1 475		1 475	Idem
Intendance et magasins	24 435		24 435	Idem
<b>29. Programmes d'information</b>				
Fournitures et accessoires	6 410		6 410	Pas de changement
Coûts de production du Département de l'information	11 775		11 775	Idem
<b>30. Programmes de formation</b>	8 150		4 165	Montant calculé sur la base des dépenses effectives au 31 décembre 1997
<b>31. Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées</b>	34 335		34 335	Pas de changement

## B. Répartition mensuelle des dépenses renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1997					
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>1. Personnel militaire</b>						
<i>a) Observateurs militaires</i>						
<i>Besoins</i>						
Nombre d'observateurs militaires	238	236	226	224	219	162
Nombre de rapatriements/relèves	2	10	2	5	57	38
<i>Dépenses prévues</i>						
Indemnité de subsistance (missions)	531,2	526,7	488,2	500,0	473,0	361,6
Frais de voyage	5,4	27,0	5,4	13,5	153,9	102,6
Indemnité d'habillement et d'équipement	4,0	3,9	3,8	3,7	3,7	2,7
<b>Total partiel</b>	<b>540,6</b>	<b>557,6</b>	<b>497,4</b>	<b>517,2</b>	<b>630,6</b>	<b>466,9</b>
<i>b) Contingents</i>						
<i>Besoins (effectifs)</i>						
Infanterie	2 758	2 335	1 968	1 919	1 913	1 910
Officiers d'état-major /spécialistes de déminage	210	165	118	101	85	83
Soutien logistique	718	562	536	554	554	557
<b>Total partiel</b>	<b>3 686</b>	<b>3 062</b>	<b>2 622</b>	<b>2 574</b>	<b>2 552</b>	<b>2 550</b>
<i>Besoins (nombre de voyages)</i>						
Nombre de rapatriements /relèves	624	440	48	22	2	943
<i>Dépenses prévues</i>						
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	3 602,0	2 945,0	2 669,8	2 631,5	2 620,4	2 140,8
Détente et loisirs	14,0	11,5	10,4	10,3	10,2	206,6
Rations	1 521,6	1 238,0	1 104,1	1 139,2	1 112,5	904,5
Indemnité journalière	139,2	113,7	99,9	101,7	98,0	82,0
Indemnité de subsistance (missions)	368,0	314,5	255,2	242,2	224,7	227,7
Déploiement, relève et rapatriement	656,5	463,0	50,6	23,2	2,1	992,4
Indemnité d'habillement et d'équipement	246,0	201,0	182,1	179,4	178,7	145,7
<b>Total partiel</b>	<b>6 547,3</b>	<b>5 286,7</b>	<b>4 372,1</b>	<b>4 327,5</b>	<b>4 246,6</b>	<b>4 699,7</b>
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>						
Matériel appartenant aux contingents	1 669,2	1 669,2	1 003,9	1 003,9	1 003,9	1 003,9
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	137,5	115,7	102,5	100,8	99,9	99,9
<b>Total partiel</b>	<b>1 806,7</b>	<b>1 784,9</b>	<b>1 106,4</b>	<b>1 104,7</b>	<b>1 103,8</b>	<b>1 103,8</b>
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>8 894,6</b>	<b>7 629,2</b>	<b>5 975,9</b>	<b>5 949,4</b>	<b>5 981,0</b>	<b>6 270,4</b>

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	1997					
<b>2. Personnel civil</b>						
<i>a) Police civile</i>						
<i>Besoins</i>						
Nombre de policiers civils	288	317	325	345	345	345
Nombre de déploiements/de relèves	29	8	20	32	32	32
<i>Dépenses prévues</i>						
Indemnité de subsistance (missions)	631,0	694,4	689,0	754,6	731,4	754,6
Frais de voyage	78,3	21,6	54,0	172,8	172,8	172,8
Indemnité d'habillement et d'équipement	4,5	5,2	5,4	5,8	5,6	5,6
<b>Total partiel</b>	<b>713,8</b>	<b>721,2</b>	<b>748,4</b>	<b>933,2</b>	<b>909,8</b>	<b>933,0</b>
<i>b) Personnel international et personnel local</i>						
<i>Besoins (effectifs)</i>						
Secrétaire général adjoint	1	1	1	1	1	1
Sous-Secrétaire général adjoint	1	1	1	1	2	2
D-2	—	—	—	—	—	—
D-1	3	3	3	3	4	4
P-5	5	4	5	5	4	4
P-4	26	24	26	26	26	24
P-3	42	43	47	43	40	37
P-2	18	18	24	23	24	19
Agents du Service mobile	55	54	53	51	47	52
Agents des services généraux (1re classe)	7	6	6	6	6	7
Agents des services généraux (autres classes)	136	148	140	137	138	138
Agents de sécurité	7	3	3	3	3	5
<b>Total partiel</b>	<b>301</b>	<b>305</b>	<b>309</b>	<b>299</b>	<b>295</b>	<b>293</b>
Personnel local	214	215	220	217	215	219
Volontaires des Nations Unies	60	59	57	61	64	53
<b>Total partiel</b>	<b>575</b>	<b>579</b>	<b>586</b>	<b>577</b>	<b>574</b>	<b>565</b>
<i>Dépenses prévues</i>						
Traitements du personnel international	1 003,0	1 003,0	1 003,0	1 003,0	1 003,0	1 003,0
Traitements du personnel local	251,1	251,1	251,1	251,1	251,1	251,1
Consultants	—	—	—	—	—	—
Heures supplémentaires	24,1	24,1	24,1	24,1	24,1	24,1
Personnel temporaire	—	—	—	—	—	—
Dépenses communes de personnel	615,0	615,0	615,0	615,0	615,0	615,0
Indemnité de subsistance (missions)	613,2	613,2	613,2	613,2	613,2	613,2
Autres frais de voyage	10,7	10,7	10,7	10,7	10,7	10,7
<b>Total partiel</b>	<b>2 517,1</b>					
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	118,4	118,4	118,3	118,3	118,3	118,3
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—	—	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 2</b>	<b>3 349,1</b>	<b>3 356,7</b>	<b>3 383,8</b>	<b>3 568,6</b>	<b>3 545,2</b>	<b>3 568,4</b>

**3. Locaux/hébergement**

	1997	1997	1997	1997	1997	1997
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Location de locaux	369,8	369,8	362,8	357,8	313,4	313,4
Aménagement et rénovation des locaux	22,1	22,1	22,1	22,1	22,1	22,1
Fournitures d'entretien	16,6	16,6	16,6	16,5	16,5	16,5
Services d'entretien	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Éclairage, chauffage, énergie et eau	117,0	117,0	117,0	117,0	117,0	117,0
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2
<b>Total, rubrique 3</b>	<b>535,2</b>	<b>535,2</b>	<b>528,2</b>	<b>523,1</b>	<b>478,7</b>	<b>478,7</b>
<b>4. Remise en état des infrastructures</b>						
Amélioration des pistes d'atterrissage	—	—	—	—	—	—
Amélioration des routes	—	—	—	—	—	—
Réparation des ponts	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3
<b>Total, rubrique 4</b>	<b>5,3</b>	<b>5,3</b>	<b>5,3</b>	<b>5,3</b>	<b>5,3</b>	<b>5,3</b>
<b>5. Transports</b>						
<i>Besoins (nombre de véhicules)</i>						
Véhicules civils	880	880	880	880	880	880
Véhicules militaires	1 149	959	766	766	706	706
<b>Total partiel</b>	<b>2 029</b>	<b>1 839</b>	<b>1 646</b>	<b>1 646</b>	<b>1 586</b>	<b>1 586</b>
Achat de véhicules	—	—	—	—	—	—
Location de véhicules	76,0	76,0	76,0	76,0	76,0	76,0
Matériel d'atelier	—	—	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien,	340,8	290,3	243,3	240,5	192,1	112,4
Carburants et lubrifiants	155,0	135,0	130,0	130,0	111,2	111,2
Assurance	63,9	55,1	48,1	48,1	40,5	28,7
<b>Total, rubrique 5</b>	<b>635,7</b>	<b>556,4</b>	<b>497,4</b>	<b>494,6</b>	<b>419,8</b>	<b>328,3</b>
<b>6. Opérations aériennes</b>						
<i>a) Hélicoptères</i>						
Location/affrètement	352,8	352,8	352,8	352,8	352,8	352,8
Carburants et lubrifiants	43,3	43,3	43,3	43,3	43,3	43,3
Déploiement/retrait	—	—	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
<b>Total partiel</b>	<b>399,3</b>	<b>399,3</b>	<b>399,3</b>	<b>399,3</b>	<b>399,3</b>	<b>399,3</b>
<i>b) Avions</i>						
Location/affrètement	1 305,6	1 305,6	1 305,6	1 305,6	1 305,6	1 305,6
Carburants et lubrifiants	371,7	371,7	371,7	371,7	371,7	371,7
Déploiement/retrait	—	—	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3
<b>Total partiel</b>	<b>1 681,6</b>					
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<i>d) Autres dépenses</i>						
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	—	—	—	—	—

	1997	1997	1997	1997	1997	1997
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Droits d'atterrissage et manutention au sol	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	2,9
Citernes à carburant	—	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>
<b>Total, rubrique 6</b>	<b>2 084,9</b>	<b>2 084,8</b>				
<b>7. Opérations navales</b>	—	—	—	—	—	—
<b>8. Transmissions</b>						
<i>a) Éléments complémentaires</i>						
Matériel de transmissions	—	—	—	—	—	—
Pièces de rechange et fournitures	62,5	62,5	62,5	62,5	62,5	62,5
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—	—	—	—
Communications par réseaux commerciaux	341,5	341,5	341,5	341,5	341,5	341,5
<b>Total partiel</b>	<b>404,0</b>	<b>404,0</b>	<b>404,0</b>	<b>404,0</b>	<b>404,0</b>	<b>404,0</b>
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 8</b>	<b>404,0</b>	<b>404,0</b>	<b>404,0</b>	<b>404,0</b>	<b>404,0</b>	<b>404,0</b>
<b>9. Matériel divers</b>						
Mobilier de bureau	—	—	—	—	—	—
Matériel de bureau	—	—	—	—	—	—
Matériel informatique	—	—	—	—	—	—
Groupes électrogènes	—	—	—	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—	—	—	—
Matériel d'hébergement	—	—	—	—	—	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—	—	—
Autre matériel divers	—	—	—	—	—	—
Fournitures pour la défense des périmètres	—	—	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	73,6	73,6	73,6	73,6	73,6	73,6
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 9</b>	<b>73,6</b>	<b>73,6</b>	<b>73,6</b>	<b>73,6</b>	<b>73,6</b>	<b>73,6</b>
<b>10. Fournitures et services</b>						
<i>a) Services divers</i>						
Vérification des comptes	—	—	—	—	—	—
Services contractuels	1 605,9	1 605,9	1 665,9	1 755,9	1 755,9	1 755,9
Services informatiques	—	—	—	—	—	—
Services de sécurité	245,3	245,3	245,3	245,3	245,2	245,2
Services et traitements médicaux	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7
Demandes d'indemnisation et règlements	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Dépenses de représentation	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7
Autres services divers	20,2	20,2	20,2	20,2	20,2	20,2
<b>Total partiel</b>	<b>1 890,9</b>	<b>1 890,9</b>	<b>1 950,9</b>	<b>2 040,9</b>	<b>2 040,7</b>	<b>2 040,7</b>
<i>b) Fournitures diverses</i>						
Papeterie et fournitures de bureau	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Fournitures médicales	31,4	31,4	31,4	31,4	31,4	31,4

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	1997					
Fournitures sanitaires et de nettoyage	8,4	8,4	8,4	8,4	8,4	8,3
Abonnements	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Fournitures électriques	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9
Bâches antiprojectiles	—	—	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	4,0	4,0	4,0	3,9	3,9	3,9
Fournitures pour la défense des périmètres	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9
Cartes opérationnelles	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Intendance et magasins	24,5	24,5	24,5	24,5	24,4	24,4
<b>Total partiel</b>	<b>109,2</b>	<b>109,2</b>	<b>109,2</b>	<b>109,1</b>	<b>109,0</b>	<b>108,9</b>
<b>Total, rubrique 10</b>	<b>2 000,1</b>	<b>2 000,1</b>	<b>2 060,1</b>	<b>2 150,0</b>	<b>2 149,7</b>	<b>2 149,6</b>
<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b>	—	—	—	—	—	—
<b>12. Fournitures d'information</b>						
Matériel	—	—	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	6,5	6,4	6,4	6,4	6,4	6,4
Services contractuels	—	—	—	—	—	—
Coûts de production du Département de l'information	11,8	11,8	11,8	11,8	11,8	11,8
<b>Total, rubrique 12</b>	<b>18,3</b>	<b>18,2</b>	<b>18,2</b>	<b>18,2</b>	<b>18,2</b>	<b>18,2</b>
<b>13. Programmes de formations</b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>
<b>14. Programmes de déminage</b>	—	—	—	—	—	—
<b>15. Aide au désarmement et à la démobilisation</b>	—	—	—	—	—	—
<b>16. Fret aérien et de surface</b>						
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	34,4	34,4	34,4	34,4	34,3	34,3
<b>Total, rubrique 16</b>	<b>34,4</b>	<b>34,4</b>	<b>34,4</b>	<b>34,4</b>	<b>34,3</b>	<b>34,3</b>
<b>17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)</b>	—	—	—	—	—	—
<b>18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>	—	—	—	—	—	—
<b>19. Contributions du personnel</b>	<b>354,9</b>	<b>354,9</b>	<b>354,9</b>	<b>354,9</b>	<b>354,9</b>	<b>354,9</b>
<b>Total, rubriques 1 à 19</b>	<b>18 394,5</b>	<b>17 057,1</b>	<b>15 424,9</b>	<b>15 665,2</b>	<b>15 553,8</b>	<b>15 774,7</b>
<b>20. Recettes provenant des contributions du personnel</b>	(354,9)	(354,9)	(354,9)	(354,9)	(354,9)	(354,9)
<b>21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Total, rubriques 20 et 21</b>	<b>(354,9)</b>	<b>(354,9)</b>	<b>(354,9)</b>	<b>(354,9)</b>	<b>(354,9)</b>	<b>(354,9)</b>
Montant brut des ressources nécessaires	18 394,5	17 057,1	15 424,9	15 665,2	15 553,8	15 774,7
Montant net des ressources nécessaires	18 039,6	16 702,2	15 070,0	15 310,3	15 198,9	15 419,8
<b>22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)</b>						
<b>Total des ressources</b>	<b>18 039,6</b>	<b>16 702,2</b>	<b>15 070,0</b>	<b>15 310,3</b>	<b>15 198,9</b>	<b>15 419,8</b>

<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	
<i>1998</i>						<i>Coût total 1998</i>
124	90	90	90	90	90	
34	18	18	18	18	18	
276,8	181,4	200,9	194,4	200,9	194,4	4 129,5
91,8	97,2	97,2	97,2	97,2	97,2	885,6
2,0	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	31,3
<b>370,6</b>	<b>280,1</b>	<b>299,6</b>	<b>293,1</b>	<b>299,6</b>	<b>293,1</b>	<b>5 046,4</b>
1 033	1 014	600	600	600	600	
70	53	45	45	45	45	
504	411	310	310	310	310	
<b>1 607</b>	<b>1 478</b>	<b>955</b>	<b>955</b>	<b>955</b>	<b>955</b>	
129	523	240	240	240	235	
1 640,1	1 253,0	984,9	984,9	984,9	984,9	23 442,1
6,4	4,9	3,8	3,8	3,8	74,0	359,7
672,9	490,5	347,9	336,8	347,9	336,7	9 552,6
63,1	44,3	37,9	36,7	37,9	36,7	891,1
211,4	175,7	189,9	183,7	189,9	183,7	2 766,6
136,1	551,4	252,5	252,5	252,5	247,2	3 880,0
111,4	85,2	66,8	66,9	66,8	66,9	1 596,9
<b>2 841,4</b>	<b>2 605,0</b>	<b>1 883,7</b>	<b>1 865,3</b>	<b>1 883,7</b>	<b>1 930,0</b>	<b>42 489,0</b>
917,6	540,5	433,9	433,9	433,9	433,9	10 547,7
65,2	59,7	42,5	42,5	42,5	42,5	951,2
<b>982,8</b>	<b>600,2</b>	<b>476,4</b>	<b>476,4</b>	<b>476,4</b>	<b>476,4</b>	<b>11 498,9</b>
<b>4 194,8</b>	<b>3 485,3</b>	<b>2 659,7</b>	<b>2 634,8</b>	<b>2 659,7</b>	<b>2 699,5</b>	<b>59 034,3</b>

<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	
<i>1998</i>						<i>Coût total 1998</i>
345	345	345	345	345	345	
32	32	32	32	32	32	
754,6	683,4	754,6	731,8	754,6	731,3	8 665,3
172,8	172,8	172,8	172,8	172,8	172,8	1 709,1
5,6	5,7	5,6	5,7	5,6	5,7	66,0
<b>933,0</b>	<b>861,9</b>	<b>933,0</b>	<b>910,3</b>	<b>933,0</b>	<b>909,8</b>	<b>10 440,4</b>
1	1	1	1	1	1	
2	2	1	1	1	1	
—	—	1	1	1	1	
4	4	6	6	6	6	
5	7	11	11	11	11	
25	25	25	25	25	25	
39	39	58	58	58	58	
20	20	14	14	14	14	
54	60	68	68	68	68	
6	6	4	4	4	4	
131	131	87	87	87	87	
5	5	5	5	5	5	
<b>292</b>	<b>300</b>	<b>281</b>	<b>281</b>	<b>281</b>	<b>281</b>	
210	210	225	225	225	225	
52	58	71	71	71	71	
<b>554</b>	<b>568</b>	<b>577</b>	<b>577</b>	<b>577</b>	<b>577</b>	
1 278,0	1 320,1	1 320,3	1 320,3	1 320,3	1 320,2	13 897,2
220,5	220,5	236,4	236,3	236,3	236,3	2 892,9
—	—	—	—	—	—	—
24,1	24,1	24,1	24,1	24,1	24,1	289,2
—	—	—	—	—	—	—
813,1	847,8	870,3	870,3	870,3	870,3	8 832,1
651,6	604,9	627,1	613,7	613,7	613,7	7 403,9
10,6	10,6	10,6	10,6	10,6	10,6	127,8
<b>2 997,9</b>	<b>3 028,0</b>	<b>3 088,8</b>	<b>3 075,3</b>	<b>3 075,3</b>	<b>3 075,2</b>	<b>33 443,1</b>
—	—	—	—	—	—	—
176,8	197,2	241,4	241,4	241,4	241,4	2 049,6
—	—	—	—	—	—	—

<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Coût total 1998</i>
<i>1998</i>						
—	—	—	—	—	—	—
<b>4 107,7</b>	<b>4 087,1</b>	<b>4 263,2</b>	<b>4 227,0</b>	<b>4 249,7</b>	<b>4 226,4</b>	<b>45 933,1</b>
301,9	301,9	250,9	250,9	250,9	250,9	3 694,4
22,1	22,1	22,1	22,0	22,0	22,0	264,9
16,5	16,5	16,5	16,5	16,5	16,5	198,3
2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	29,4
117,0	117,0	117,0	117,0	117,0	117,0	1 404,0
7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	85,8
<b>467,0</b>	<b>467,0</b>	<b>416,0</b>	<b>415,9</b>	<b>415,9</b>	<b>415,9</b>	<b>5 676,8</b>
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—
5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	63,6
<b>5,3</b>	<b>5,3</b>	<b>5,3</b>	<b>5,3</b>	<b>5,3</b>	<b>5,3</b>	<b>63,6</b>
959	959	959	959	959	959	
416	236	236	236	236	236	
<b>1 375</b>	<b>1 195</b>					
—	—	—	—	—	—	—
76,0	76,0	76,0	76,0	76,0	75,9	911,9
—	—	—	—	—	—	—
155,5	155,5	155,5	155,5	155,5	155,5	2 352,4
145,5	143,5	143,5	143,5	143,5	143,5	1 635,4
31,8	31,8	31,8	31,8	31,8	31,8	475,2
<b>408,8</b>	<b>406,8</b>	<b>406,8</b>	<b>406,8</b>	<b>406,8</b>	<b>406,7</b>	<b>5 374,9</b>
352,8	352,8	352,8	352,8	352,8	352,8	4 233,6
43,3	43,3	43,3	43,3	43,3	43,2	519,5
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—
3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	37,8
<b>399,2</b>	<b>399,2</b>	<b>399,2</b>	<b>399,2</b>	<b>399,2</b>	<b>399,1</b>	<b>4 790,9</b>



<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Coût total 1998</i>
<i>1998</i>						
15,7	15,7	15,7	15,6	15,6	15,6	93,9
1 590,5	1 350,3	1 350,3	1 350,3	1 350,3	1 350,3	18 487,4
—	—	—	—	—	—	—
245,2	245,2	245,2	245,2	495,2	495,2	3 442,8
16,7	16,7	16,6	16,6	16,6	16,6	200,0
2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	23,5
0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	8,8
20,2	20,2	20,1	20,1	20,1	20,1	242,0
<b>1 891,0</b>	<b>1 650,7</b>	<b>1 650,5</b>	<b>1 650,4</b>	<b>1 900,4</b>	<b>1 900,4</b>	<b>22 498,4</b>
25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	300,0
31,4	31,4	31,4	31,4	31,4	31,3	376,7
8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	100,1
0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	7,1
7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	94,2
—	—	—	—	—	—	—
3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	47,1
5,9	5,9	5,9	5,9	5,8	5,8	70,6
1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	17,7
24,4	24,4	24,4	24,4	24,4	24,4	293,2
<b>108,8</b>	<b>108,8</b>	<b>108,8</b>	<b>108,7</b>	<b>108,6</b>	<b>108,4</b>	<b>1 306,7</b>
<b>1 999,8</b>	<b>1 759,5</b>	<b>1 759,3</b>	<b>1 759,1</b>	<b>2 009,0</b>	<b>2 008,8</b>	<b>23 805,1</b>
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—
6,4	6,4	6,4	6,4	6,4	6,4	76,9
—	—	—	—	—	—	—
11,8	11,8	11,8	11,7	11,7	11,7	141,3
<b>18,2</b>	<b>18,2</b>	<b>18,2</b>	<b>18,1</b>	<b>18,1</b>	<b>18,1</b>	<b>218,2</b>
<b>4,2</b>	<b>4,2</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>	<b>50,0</b>
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—
34,3	34,3	34,3	34,3	34,3	34,3	412,0
<b>34,3</b>	<b>34,3</b>	<b>34,3</b>	<b>34,3</b>	<b>34,3</b>	<b>34,3</b>	<b>412,0</b>

<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Coût total 1998</i>
<i>1998</i>						
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—
<b>354,9</b>	<b>354,9</b>	<b>354,9</b>	<b>354,9</b>	<b>354,9</b>	<b>354,9</b>	<b>4 258,8</b>
<b>14 157,3</b>	<b>12 995,6</b>	<b>12 294,6</b>	<b>12 233,0</b>	<b>12 530,3</b>	<b>12 546,4</b>	<b>174 627,4</b>
(354,9)	(354,9)	(354,9)	(354,9)	(354,9)	(354,9)	(4 258,8)
—	—	—	—	—	—	—
<b>(354,9)</b>	<b>(354,9)</b>	<b>(354,9)</b>	<b>(354,9)</b>	<b>(354,9)</b>	<b>(354,9)</b>	<b>(4 258,8)</b>
14 157,3	12 995,6	12 294,6	12 233,0	12 530,3	12 546,4	174 627,4
13 802,4	12 640,7	11 939,7	11 878,1	12 175,4	12 191,5	170 368,6
<b>13 802,4</b>	<b>12 640,7</b>	<b>11 939,7</b>	<b>11 878,1</b>	<b>12 175,4</b>	<b>12 191,5</b>	<b>170 368,6</b>

## C. Dépenses prévues non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre proposé</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires à acheter</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
<b>1. Personnel militaire</b>						—
<b>2. Personnel civil</b>						—
<b>3. Locaux/hébergement</b>						—
<b>4. Remise en état des infrastructures</b>						—
<b>5. Transports<sup>a</sup></b>						381 200
<i>a) Achat de véhicules</i>						
Jeep 4 x 4 (légère)	285	313				
Berlines légères	50	82				
Berlines moyennes	12	12				
Berlines lourdes <sup>a</sup>	9	9				
Autocars légers	94	104				
Autocars moyens <sup>a</sup>	7	4				
Chariots élévateurs à fourche légers et moyens	19	23				
Chariots élévateurs à fourche lourds	4	4				
Fourgonnettes légères	130	146				
Camions cargo légers	12	12				
Camions cargo moyens	34	34				
Camions cargo lourds	21	21				
Camions-ateliers mobiles	—	—				
Balayeuse	1	1				
Camion à benne <sup>a</sup>	2	2				
Camion-grue léger	1	1				
Camions-grues moyens	—	—				
Camions-citernes à eau lourds	8	5				
Camion frigorifique	1	1				
Camion de vidange	1	4				
Camions-bétonneuses	—	—				
Ambulances	10	6				
Dépanneuses	11	11				
Chargeuses à pelle	2	2				
Niveleuses	2	2				
Chargeuses-pelleteuses	3	3				
Boueurs (blindés)	—	—				
Rouleaux compresseurs (8 tonnes)	2	2				
Unité tracteur, 6 x 6	12	12				
	733	816				
Remorques surbaissées (70 tonnes)	4	—				
Remorques cargo	12	12				
Cuisines roulantes	—	—				
Remorques-citernes (eau)	66	66				
Remorques-citernes (carburant)	64	64				
Remorque de voiture de pompiers	1	1				

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre proposé</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires à acheter</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
	147	143				
<b>Total partiel</b>	<b>880</b>	<b>959</b>				<b>381 200</b>
<i>b) Location de véhicules</i>						
<i>c) Matériel d'atelier</i>						
Ponts élévateurs (3 tonnes)	17	17				
Dispositifs de nettoyage à vapeur	9	9				
Compresseurs	10	10				
Matériel de soudure	14	14				
Lots d'outillage pour réparation de carrosserie	8	8				
Monte-démonte-pneus	7	7				
Appareils d'équilibrage de roues	4	4				
Crics rouleurs (5 tonnes)	4	4				
Crics rouleurs (10 tonnes)	7	7				
Lots d'outillage mécanique	40	40				
Trousses d'outillage pour peinture	2	2				
Lots d'outillage électrique	7	7				
Tours	2	2				
Trousse d'outillage pour soudure	1	1				
Chargeurs de batterie de forte puissance	7	7				
Lots d'outillage pour installations de climatisation	4	4				
Presse hydraulique	8	8				
Palans pour moteurs (hydrauliques)	8	8				
	159	159				
<i>d) Pièces de rechange, réparations et entretien</i>						—
<i>e) Carburants et lubrifiants</i>						—
<i>f) Assurance</i>						—
<b>Total, rubrique 5</b>						<b>381 200</b>
<b>6. Opérations aériennes</b>						
<i>a) Hélicoptères</i>						
Déploiement/retrait						154 500
Peinture/préparation						9 800
<b>Total partiel</b>						<b>164 300</b>
<i>b) Avions</i>						
Déploiement/retrait						50 500
Peinture/préparation						2 000
<b>Total partiel</b>						<b>52 500</b>
<b>Total, rubrique 6</b>						<b>216 800</b>
<b>7. Opérations navales</b>						—
<b>8. Transmissions</b>						
<i>a) Éléments complémentaires</i>						
Matériel de transmissions						
Matériel VHF						
Stations fixes (ordinaires)	166	166				
Stations fixes (air-sol)	6	6				
Postes radio mobiles (ordinaires)	640	640				

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre proposé</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires à acheter</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Postes radio portables (ordinaires)	1 738	1 738				
Radios portatives (air-sol)	19	19				
Postes radio portables (sécurisés)	38	38				
Répéteurs (ordinaires)	98	98				
Récepteurs d'appel	200	200				
<b>Matériel HF</b>						
Stations fixes (ordinaires)	247	247				
Postes radio mobiles (ordinaires)	589	589				
Postes radio portables	36	36				
<b>Matériel de satellite</b>						
Terminaux INMARSAT A	27	27				
Terminaux INMARSAT C	109	109				
Terminaux INMARSAT M	6	6				
Station terrestre principale (7,4 mètres)	1	1				
Stations terrestres principales (4,6 mètres)	2	2				
Stations terrestres VSAT (3,7 mètres)	9	9				
Stations terrestres VSAT (3,7 mètres) transportables	10	10				
Récepteurs du Système de positionnement universel (GPS)	8	8				
Abris à installation rapide	2	2				
Module de mise à niveau du système de multiplexage Timeplex	1	1				
Système de liaison aérienne	3	3				
<b>Matériel hertzien</b>						
Liaison numérique (8 voies)	1	1				
Liaison numérique (30 voies)	2	2				
<b>Matériel téléphonique</b>						
Liaisons téléphoniques de campagne	59	59				
Liaisons hertziennes	10	10				
Mise à niveau des centraux	1	1				
Centraux téléphoniques (32 lignes)	8	8				
Centraux téléphoniques (150 lignes)	9	9				
Central téléphonique (400 lignes)	1	1				
Central téléphonique (600 lignes)	1	1				
Téléphones sans cordon	37	37				
Téléphones cellulaires	18	18				
Appareils téléphoniques	500	500				
<b>Matériel divers</b>						
Pylônes radio (150 pieds)	11	11				
Encodeur Cryptofax	4	4				
Télécopieurs	208	208				
Panneaux photovoltaïques	162	162				
Batteries	500	500				
Transformateurs (24 à 12 VDC)	100	100				
Chargeurs de batteries de forte puissance	110	110				

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre proposé</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires à acheter</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Alimentation sans interruption (moins de 3 kVA)	5	5				
Alimentation sans interruption (plus de 3 kVA)	22	22				
<b>Total partiel</b>						—
<i>b) Pièces de rechange et fournitures</i>						—
<i>c) Matériel d'atelier et d'essai</i>						—
Analyseurs (communications)	3	3				
Analyseurs de spectre	14	14				
Analyseurs (systèmes)	13	13				
Wattmètres	32	32				
Oscilloscopes	5	5				
Bancs d'essai pour boîtes de vitesse	7	7				
Fréquencemètres	19	19				
Multimètres	22	22				
Blocs d'alimentation pour établis	4	4				
Trousse à outils	35	35				
<b>Total partiel</b>						—
<i>d) Communications par réseaux commerciaux</i>						—
<b>Total, rubrique 8</b>						—
<b>9. Matériel divers</b>						
<i>a) Matériel de bureau</i>						
Photocopieuses (très grande capacité)	8	8				
Photocopieuses (grande capacité)	11	21				
Photocopieuses (capacité moyenne)	74	105				
Photocopieuses (faible capacité)	20	20				
Presses à imprimerie/imprimantes de documents	3	3				
Calculatrices	50	50				
Déchiqueteuses	20	20				
Machines à écrire	202	202				
Appareils photo Polaroid	2	2				
<b>Total partiel</b>	<b>390</b>	<b>431</b>				—
<i>b) Matériel informatique</i>						134 100
Moniteurs à tube cathodique	871	703				
Micro-ordinateurs 386	440	286				
Micro-ordinateurs 486	207	207				
Micro-ordinateurs 586	210	210				
Serveurs	10	11				
Cartes d'interface réseau	80	410				
Répéteurs	5	8				
Modems	30	34				
Imprimantes	800	665				
Ordinateurs portatifs	118	72				
CD-ROM	10	12				
Modules d'extension de mémoire	150	150				

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre proposé</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires à acheter</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Disques durs supplémentaires (450 Mb)	20	20				
Cartes vidéo VGA	100	100				
Lecteurs optiques	3	2				
Onduleurs	743	656				
Trousses à outils	3	3				
Systèmes d'identification	30	30				
Imprimantes couleurs pour système d'identification	30	30				
<b>Total partiel</b>	<b>3 860</b>	<b>3 609</b>				<b>134 100</b>
<i>c) Groupes électrogènes</i>						
4,3 kVA	239	239				
5 kVA	33	33				
10,6 kVA	4	4				
12 kVA	33	33				
15 kVA	7	7	7		7 300	51 100
25 kVA	13	13				
27 kVA	11	11				
29,2 kVA	1	1				
30 kVA	44	44				
35,5 kVA	1	1				
36 kVA	22	22				
40 kVA	7	7				
43 kVA	59	59				
55 kVA	18	18				
58 kVA	2	—				
60 kVA	8	10				
100 kVA	34	34				
110 kVA	3	3				
125 kVA	1	1				
170 kVA	11	11				
250 kVA	2	2				
255 kVA	3	3				
350 kVA	3	3	3		16 000	48 000
500 kVA	5	5				
1 000 kVA	3	4				
<b>Total partiel</b>	<b>567</b>	<b>568</b>	<b>10</b>			<b>99 100</b>
À déduire : Matériel transféré de la Base de soutien logistique (Brindisi)						(99 100)
Fret (12 %)						11 900
<b>Total partiel</b>	<b>567</b>	<b>568</b>	<b>10</b>			<b>11 900</b>
<i>d) Matériel d'observation</i>						
Jumelles 7x50	40	40				
Jumelles 10x50	1	1				
Jumelles de vision nocturne	1	1				
<b>Total partiel</b>	<b>42</b>	<b>42</b>				—

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre proposé</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires à acheter</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
<i>e) Citernes à essence et débitmètres</i>						
Pompes d'alimentation (3 mètres cubes par heure)	15	15				
Pompe d'alimentation (10 mètres par heure)	6	6				
Réservoirs souples de carburant (3 mètres cubes)	23	23				
Réservoirs souples de carburant (25 mètres cubes)	13	13				
Débitmètre (60 mètres cubes)	18	18				
<b>Total partiel</b>	<b>75</b>	<b>75</b>				—
<i>f) Matériel d'hébergement</i>						19 600
<i>g) Matériel divers</i>						68 700
<b>Total, rubrique 9</b>						<b>234 300</b>
<b>10. Fournitures et services</b>						—
<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b>						—
<b>12. Programmes d'information</b>						—
<b>13. Programmes de formation</b>						—
<b>14. Programmes de déminage</b>						—
<b>15. Aide au désarmement et à la démobilisation</b>						—
<b>16. Fret aérien et de surface<sup>b</sup></b>						5 229 300
<b>17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)</b>						—
<b>18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>						—
<b>19. Contributions du personnel</b>						—
<b>Total, rubriques 1 à 19</b>						<b>6 061 600</b>

<sup>a</sup> Correspond aux frais de transport des véhicules devant être transférés par la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) (voir annexe II.C du document A/52/385).

<sup>b</sup> Correspond au rapatriement de matériels appartenant aux contingents pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1997.

## D. Explications complémentaires

### 1. Personnel militaire

a) *Observateurs militaires* ..... 5 046 400

1. *Indemnité de subsistance (missions)*. Par sa résolution 1149 (1998), le Conseil de sécurité a autorisé une augmentation de l'effectif des observateurs militaires, qui devait être porté de 86 à 90. Considérant que les observateurs étaient au nombre de 238 au 1er juillet 1997, on prévoit actuellement que l'effectif réduit visé, soit 90 observateurs, sera atteint au 1er février 1998, à la suite du rapatriement progressif de 148 observateurs pendant la période du 1er juillet 1997 au 31 janvier 1998. Les prévisions de dépenses révisées ont été établies sur la base de 57,354 jours/personne, au taux de 72 dollars par personne et par jour, et tiennent compte de l'augmentation du nombre d'observateurs militaires devant être déployés et du rapatriement progressif de 148 observateurs. On trouvera des informations détaillées sur le calendrier de rapatriement et les prévisions de dépenses correspondantes dans l'annexe II.B du présent rapport.

2. *Frais de voyage*. Le montant révisé demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage afférents au rapatriement de 148 observateurs militaires, à raison de 2 700 dollars en moyenne par personne (399 600 dollars), ainsi que les frais de voyage afférents à la relève de 90 observateurs militaires, à raison de 5 400 dollars par personne (486 000 dollars).

3. *Indemnité d'habillement et d'équipement*. Des ressources sont prévues pour le versement d'une indemnité d'habillement et d'équipement, calculée au taux de 200 dollars par personne et par an, pour un total de 1 879 mois/personne, compte tenu du calendrier de rapatriement progressif. L'augmentation des ressources prévues à cette rubrique s'explique par l'augmentation du nombre d'observateurs militaires par rapport à l'effectif actuellement autorisé.

b) *Contingents* ..... 42 489 000

4. *Remboursements aux gouvernements aux taux standard*. Par sa résolution 1149 (1998), le Conseil de sécurité a autorisé le maintien dans la zone de la mission d'un groupe militaire spécial de 955 hommes, soit 785 de plus que l'effectif actuellement autorisé, à savoir 170 hommes. Le groupe militaire spécial comprendra 4 compagnies d'infanterie (600 hommes), 1 unité militaire hélicoptérée (130 hommes), 1 compagnie de transmissions (40 hommes), 1 unité sanitaire (40 hommes), 1 unité de transport terrestre (100 hommes), 29 officiers d'état-major et 16 policiers militaires. Si l'on considère que 3 686 hommes étaient déployés au 1er juillet 1997, on prévoit que l'effectif autorisé de 955 hommes sera atteint au 16 février 1998, à la suite du retrait progressif de 2 731 hommes entre le 1er juillet 1997 et le 15 février 1998. Des ressources sont prévues pour rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents la solde et les indemnités des membres des contingents aux taux standard en vigueur fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/258 du 3 mai 1991, compte tenu du rapatriement progressif des membres des contingents et du maintien en Angola de 955 hommes. Le montant révisé des ressources prévues a été calculé au taux de 988 dollars par personne et par mois pour la solde et les indemnités des membres des contingents, tous grades confondus, pour un total de 22 812 mois/personne (22 538 800 dollars), contre 16 078 mois/personne prévus dans le budget initial, plus une indemnité supplémentaire de 291 dollars par personne et par mois pour un nombre restreint de spécialistes, à savoir 10 % des soldats d'infanterie et 25 % des membres du personnel de logistique et d'appui (903 300 dollars). On trouvera dans l'annexe II. B au présent rapport le calendrier de rapatriement et les prévisions de dépenses correspondantes.

5. *Détente et loisirs.* Les prévisions de dépenses révisées se décomposent comme suit : a) versement d'une prime de permission à un effectif moyen de 3 653 militaires sur la base du calendrier de rapatriement prévu, au taux de 10,50 dollars par jour à raison de sept jours par personne pour chaque tour de service de six mois (268 500 dollars); et b) autres dépenses de loisir, au taux de 4 dollars par personne et par mois, pour un total de 22 812 mois/personne (91 200 dollars).

6. *Rations.* Le montant révisé des ressources prévues doit permettre de couvrir le coût des rations pour un total de 561 917 jours/personne (prévisions initiales : 428 174 jours/personne), au taux de 17 dollars par personne et par jour, les calculs étant établis sur la base du calendrier de retrait progressif de 3 686 soldats. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique par les retards intervenus dans le rapatriement des contingents et le maintien en Angola d'un groupe militaire spécial de 955 hommes. Aucun montant n'est demandé pour 29 officiers d'état-major, 16 policiers militaires et les 130 membres de l'unité d'appui hélicoptère déployés dans des zones où il n'y a pas de services de restauration et qui recevront donc une indemnité-repas journalière à la place des rations.

7. *Indemnité journalière.* Un montant est demandé au titre de l'indemnité journalière pour couvrir les dépenses accessoires de tous les membres des contingents au taux de 1,28 dollar par personne et par jour, soit pour un total de 696 140 jours/personne, compte tenu du calendrier de rapatriement.

8. *Indemnité de subsistance (missions).* Il est prévu de verser une indemnité-repas à 190 hommes en moyenne, pour un total de 79 048 jours/personne, au taux de 35 dollars par personne et par jour, pour les officiers d'état-major, les policiers militaires et les membres de l'unité d'appui hélicoptère.

9. *Déploiement, relève et rapatriement.* Pas de changement.

10. *Indemnité d'habillement et d'équipement.* Le montant révisé des ressources prévues doit permettre de rembourser aux gouvernements une somme correspondant à l'amortissement du coût de tous les articles d'habillement, du paquetage et du matériel qu'ils fournissent à leurs soldats au taux standard de 65 dollars par personne et par mois, plus 5 dollars par personne et par mois pour les armes personnelles et les munitions, pour un total révisé de 22 812 mois/personne, compte tenu du calendrier de rapatriement.

c) *Autres dépenses afférentes aux contingents* . . . . . 11 498 900

11. *Matériel appartenant aux contingents.* Des ressources sont prévues pour rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents le coût du matériel appartenant aux contingents qu'ils leur fournissent à la demande de l'Organisation des Nations Unies et dont le montant est proportionnel à la durée d'utilisation de ce matériel dans la zone de la mission (10 547 700 dollars). Elles ont été calculées sur la base d'un coefficient d'amortissement de 10 % de la valeur totale du matériel, compte tenu du calendrier de rapatriement pour la période du 1er juillet 1997 au 15 février 1998 et du maintien en Angola du matériel nécessaire pour le groupe militaire spécial. L'augmentation est imputable aux retards intervenus dans le rapatriement d'un certain nombre de membres des contingents et au maintien de 955 hommes en Angola.

12. *Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.* Le montant estimatif révisé prévu à cette rubrique doit permettre de rembourser aux gouvernements les indemnités qu'ils doivent verser aux membres de leurs contingents en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputables à leur service auprès de la MONUA, sur la base de 40 000 dollars en moyenne par indemnité. Compte tenu du calendrier de rapatriement, le montant a été calculé à raison de 1 % de l'effectif moyen mensuel de 2 378 militaires et civils (1 901 militaires, 132

observateurs militaires et 345 policiers civils). Au 31 décembre 1997, le solde inutilisé disponible au titre de cette rubrique s'élevait à 7 600 366 dollars pour la période allant jusqu'au 20 avril 1998, et les dépenses engagées pour le versement d'indemnités à 471 944 dollars.

## 2. Personnel civil

a) *Police civile* ..... 10 440 400

13. *Indemnité de subsistance (missions), frais de voyage et indemnité d'habillement et d'équipement.* Pas de changement.

b) *Personnel international et personnel local* ..... 33 443 100

14. *Traitements du personnel international.* Le montant révisé demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir les traitements du personnel international sur la base des effectifs mensuels indiqués à l'annexe II.B et du tableau d'effectifs proposé à l'annexe IV. Compte tenu des effectifs actuellement approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/8 pour assurer le fonctionnement de la Mission (242 postes), il est proposé de créer 39 postes supplémentaires de fonctionnaire international pour atteindre un total de 281 postes, afin de renforcer l'appui administratif et logistique dont bénéficient le groupe militaire spécial et la police civile. Si le nombre de postes proposés pour assurer la poursuite des opérations de la Mission a augmenté, le montant révisé des dépenses prévues accuse une diminution parce qu'il est fondé sur le montant effectif des dépenses pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1997 et le montant prévu des traitements pour la période du 1er janvier au 30 juin 1998, calculé sur la base des coûts standard et d'un effectif complet.

15. *Traitements du personnel local.* Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des traitements du personnel local, compte tenu des effectifs mensuels indiqués à l'annexe II.B et du tableau d'effectifs proposé à l'annexe IV pour assurer le fonctionnement de la Mission. Compte tenu des effectifs actuellement approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/8 pour assurer le fonctionnement de la Mission (163 postes), il est proposé de créer 62 postes supplémentaires d'agent local pour atteindre un total de 225 postes, afin de renforcer l'appui administratif et logistique dont bénéficient le groupe militaire spécial, la police civile et les bureaux organiques. L'augmentation prévue s'explique par le fait que les dépenses ont été calculées sur la base du montant effectif des dépenses pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1997 et du montant prévu des traitements pour la période du 1er janvier au 30 juin 1998, calculé sur la base du barème des traitements établi pour Luanda.

16. *Heures supplémentaires.* Le montant prévu doit permettre de couvrir les dépenses à engager lorsque le personnel local, en particulier les agents chargés de s'acquitter de tâches générales et de fournir des services d'appui, est appelé à travailler au-delà des horaires normaux, et a été calculé à raison de 10 % du montant des traitements du personnel local. Le montant révisé a été calculé sur la base du montant effectif des dépenses pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1997 et du montant prévu des ressources nécessaires pour la période du 1er janvier au 30 juin 1998, calculé sur la base de 10 % du montant des traitements du personnel local.

17. *Dépenses communes de personnel.* Le montant révisé des ressources prévues tient compte de la réduction des dépenses au titre du personnel international et du personnel local et a été calculé sur la base du montant effectif des dépenses pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1997 et du montant prévu des dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 1998, sur la base des effectifs mensuels indiqués à l'annexe II.B et du tableau d'effectifs proposé figurant à l'annexe IV. Il doit également permettre de couvrir le coût de la prime de

risque versée en moyenne à 35 % du personnel international et à 20 % du personnel local (885 300 dollars) qu'il est prévu de déployer en dehors de Luanda durant la période considérée. La prime de risque versée dans les lieux d'affectation pour lesquels elle a été instituée est actuellement en vigueur jusqu'au 28 février 1998 et fait l'objet de révisions périodiques, mais le montant demandé à ce titre est fondé sur les dépenses prévues jusqu'au 30 juin 1998 sur la base des données d'expérience.

18. *Indemnité de subsistance (missions)*. Le montant révisé demandé à cette rubrique a été calculé sur la base du montant effectif des dépenses engagées pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1997, pour couvrir les dépenses afférentes au personnel international, sur la base des effectifs mensuels indiqués à l'annexe II.B et du tableau d'effectifs proposé à l'annexe IV pour la période du 1er janvier au 30 juin 1998. Il a été calculé au taux de 72 dollars par personne et par jour.

19. *Autres frais de voyage*. En sus des frais de voyage indiqués dans le document A/52/385, le montant révisé des ressources prévues doit permettre de couvrir les frais de voyage supplémentaires, concernant : a) un voyage aller retour entre New York et la zone de la mission pour trois personnes chargées de fournir une assistance technique aux fins de l'exploitation et de la maintenance du système comptable SUN (25 500 dollars); b) un voyage aller retour entre New York et la zone de la mission pour deux agents des services de sécurité chargés d'évaluer les arrangements relatifs à la sécurité de la Mission (12 900 dollars).

c) *Personnel contractuel international* ..... –

20. Aucun crédit n'avait été prévu à cette rubrique.

d) *Volontaires des Nations Unies* ..... 2 049 600

21. *Contrat de louage de services individuel*. Les prévisions de dépenses révisées ont été calculées sur la base du montant effectif des dépenses engagées pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1997 et des effectifs mensuels proposés pour la période du 1er janvier au 30 juin 1998, indiqués dans l'annexe II.B. Le nombre de volontaires actuellement approuvé étant de 65, il est proposé d'en déployer 6 autres pour atteindre un total de 71 volontaires d'ici au 1er mars 1998. Le montant prévu a été calculé sur la base d'un taux de 3 400 dollars par personne et par mois et comprend un montant supplémentaire de 400 dollars au titre de la prime de risque qui est payable sous réserve que soit approuvé le versement d'une indemnité aux volontaires envoyés dans des lieux d'affectation dangereux.

e) *Personnel fourni par les gouvernements* ..... –

22. Aucun crédit n'avait été prévu à cette rubrique.

f) *Observateurs électoraux civils* ..... –

23. Aucun crédit n'avait été prévu à cette rubrique.

### 3. Locaux/hébergement ..... 5 676 800

24. *Location de locaux*. Compte tenu des retards intervenus dans le rapatriement du personnel militaire et civil, le montant révisé des dépenses prévues correspond à la location des locaux à usage d'habitation ou usage de bureaux ci-après dans la zone de Luanda : a) 55 chambres à la Villa Espa pour toute la période, pour un coût total de 58 899 dollars par mois (706 800 dollars); b) 19 chambres au Camp Vilaire pour toute la période, pour un coût total de 25 000 dollars par mois (300 000 dollars); c) 30 chambres au Camp «TSA» pour un coût total de 29 000 dollars par mois pour la période de juillet 1997 à février 1998 et de 18 000

dollars par mois pour la période de mars à juin 1998 (304 000 dollars); d) 60 chambres au maximum à Teixeira-Duarte pour un coût total de 39 400 dollars par mois pour la période de juillet à octobre 1997 et 10 000 dollars par mois pour la période de novembre 1997 à février 1998 (197 600 dollars); e) 70 chambres à Villa Araujo pour toute la période, pour un coût total de 97 100 dollars par mois (1 165 200 dollars); f) 18 chambres au maximum à Inorade pour un coût total de 18 400 dollars par mois pour la période de juillet à décembre 1997 et de 6 900 dollars par mois pour la période de janvier à juin 1998 (151 800 dollars); g) location, en différents lieux à Luanda, d'un nombre de chambres qui sera progressivement ramené de 48 à 25 au cours de la période de juillet 1997 à février 1998 pour un coût total qui sera progressivement ramené de 57 000 dollars par mois au début de la période à 30 000 dollars par mois à la fin de celle-ci (329 000 dollars). En outre, il est prévu de louer des locaux à usage d'habitation dans les différentes régions et provinces, pour un coût total s'élevant en moyenne à 45 000 dollars par mois (540 000 dollars).

25. *Aménagement et rénovation des locaux.* Pas de changement.

26. *Fournitures d'entretien.* Pas de changement.

27. *Services d'entretien.* Pas de changement.

28. *Éclairage, chauffage, énergie et eau.* Le montant révisé des ressources prévues correspond aux coûts ci-après : a) distribution d'eau dans la zone de Luanda, soit en moyenne 40 000 dollars par mois (480 000 dollars); b) achat de gaz propane pour la cuisson des aliments, à raison de 2 000 dollars par mois (24 000 dollars); c) achat du carburant nécessaire pour les groupes électrogènes, à raison en moyenne de 75 000 dollars par mois (900 000 dollars). Les dépenses prévues au titre du carburant destiné aux groupes électrogènes ont été calculés sur la base du montant effectif des dépenses jusqu'au 31 décembre 1997 et tiennent compte d'une augmentation du prix du carburant qui est passé de 0,111 à 0,16 dollar le litre.

29. *Construction de locaux/bâtiments préfabriqués.* Pas de changement.

**4. Remise en état des infrastructures ..... 63 600**

30. Réparation des ponts. Pas de changement.

**5. Transports ..... 5 756 100**

31. *Achat de véhicules.* Il n'est pas prévu de crédits supplémentaires pour acheter des véhicules. Ainsi qu'il est indiqué à l'annexe II.C du présent rapport, le parc automobile proposé pour la MONUA comprend au total 959 véhicules, dont 143 remorques. Compte tenu de l'étendue de la région desservie par la Mission et de son terrain accidenté, l'augmentation du nombre de véhicules destinés à la Mission s'explique par le fait qu'elle a besoin de véhicules supplémentaires pour pouvoir assurer l'appui administratif et logistique nécessaire au groupe militaire spécial et à la police civile et remplacer les véhicules qui doivent être réparés ou révisés.

32. *Location de véhicules.* Compte tenu des retards survenus dans le rapatriement des membres des contingents, des ressources supplémentaires ont été prévues pour prolonger de juillet 1997 à janvier 1998 le contrat location de 10 véhicules de transport de marchandises lourdes et de 8 grands autobus nécessaires dans le cadre du rapatriement des membres des contingents et de leur matériel et pour le transport régulier du personnel de la Mission et des services d'appui entre les différents locaux de la Mission à Luanda. À partir de février 1998, la Mission ne devrait plus avoir besoin que de 4 véhicules de transport de marchandises lourdes et de 4 grands autobus pour le transport du personnel ainsi que du matériel et des fournitures dans toute la zone de la Mission. Le montant demandé à cette rubrique a été calculé

sur la base du montant effectif des dépenses jusqu'au 31 décembre 1997 et de prévisions pour la période de janvier à juin 1998.

33. *Pièces de rechange, réparations et entretien.* Le montant révisé prévu à cette rubrique tient compte du fait que le parc automobile de l'ONU est passé de 880 à 959 véhicules, que les véhicules appartenant aux contingents seront progressivement rapatriés mais que 236 de ces véhicules seront maintenus dans la zone de la Mission à l'intention du groupe militaire spécial. Il a été calculé sur la base d'un montant moyen de 100 dollars par véhicule et par mois pour les véhicules appartenant aux Nations Unies et de 220 dollars par véhicule et par mois pour les véhicules appartenant aux contingents, en tenant compte du montant effectif des dépenses jusqu'au 31 décembre 1997.

34. *Carburants et lubrifiants.* Le montant révisé prévu à cette rubrique tient compte du fait que le parc automobile des Nations Unies est passé de 733 à 812 véhicules, si l'on ne prend pas en compte les remorques. Il tient également compte du rapatriement progressif des véhicules appartenant aux contingents jusqu'en janvier 1998 et du maintien dans la zone de la Mission de 149 de ces véhicules à l'intention du groupe militaire spécial, pour la période de février à juin 1998. Le montant demandé correspond à une consommation moyenne de 17 litres par véhicule et par jour, pour un parc automobile composé à 85 % de véhicules à moteurs diesel et à 15 % de véhicules à moteur à essence, et tient compte du coût du gazole (0,16 dollar le litre) et de l'essence (0,262 dollar le litre). Le montant prévu doit aussi permettre de couvrir le coût des lubrifiants, estimé à 10 % du coût total des carburants.

35. *Assurance.* Le montant révisé tient compte du fait que le parc automobile des Nations Unies compte 79 véhicules de plus, que le rapatriement d'un certain nombre de véhicules appartenant aux contingents a été différé et que 236 de ces véhicules seront maintenus dans la zone de la Mission de février à juin 1998.

## 6. Opérations aériennes

a) *Hélicoptères* ..... 4 955 200

36. *Location/affrètement.* Le montant révisé des crédits demandés tient compte de l'augmentation du nombre d'heures de vol de base, par appareil et par mois, qui est passé de 40 à 42 pour toute la période considérée, à raison de 1 200 dollars l'heure, pour un total de 168 heures de base de plus pour les sept hélicoptères MI-8. Les heures de vol supplémentaires se rapportent aux opérations d'enregistrement et de désarmement sur place de quelque 6 000 soldats de l'UNITA dont l'existence n'avait pas été signalée précédemment à l'ONU.

37. *Carburants et lubrifiants.* Le montant révisé doit permettre de couvrir le coût du carburant pour 168 heures de vol supplémentaires; sur la base d'une consommation moyenne de 712 litres l'heure, à raison de 0,188 dollar le litre, ainsi que le coût des lubrifiants, estimé à 10 % du coût total du carburant.

38. *Déploiement/retrait.* Pas de changement.

39. *Peinture/préparation.* Pas de changement.

40. *Assurance responsabilité et risques de guerre.* Pas de changement.

b) *Avions* ..... 20 231 100

41. *Location/affrètement.* Le montant révisé des crédits demandés tient compte des éléments ci-après : a) ressources supplémentaires nécessaires pour couvrir le coût d'un avion Lockheed L-100 pour la période de quatre mois allant de mars à juin 1998, pour assurer un appui aérien dans le cadre du rapatriement des contingents et du déploiement du groupe militaire spécial de 955 hommes; b) augmentation des frais d'affrètement en raison des modifications apportées aux arrangements contractuels concernant cinq appareils Cessna C-208 et deux appareils Lockheed L-100. Le montant prévu correspond à la location commerciale des appareils suivants : a) deux Beechcraft B-200 pour toute la période à raison de 60 heures de base par mois, pour un coût de 49 920 dollars par appareil et par mois, et de 40 heures supplémentaires par appareil et par mois à raison de 200 dollars l'heure (1 390 100 dollars); b) cinq Cessna C-208B pour la période de trois mois allant de juillet à septembre 1997 à raison de 75 heures de vol de base par appareil et par mois, pour un coût de 50 000 dollars par appareil et par mois, et de 25 heures de vol supplémentaires par appareil et par mois à raison de 350 dollars l'heure (881 200 dollars); c) cinq Cessna C-208B pour la période de neuf mois allant d'octobre 1997 à juin 1998 à raison de 50 heures de vol de base par appareil et par mois, pour un coût de 50 000 dollars par appareil et par mois, et de 50 heures de vol supplémentaires par appareil et par mois à raison de 150 dollars l'heure (2 587 500 dollars); d) deux Lockheed L-100-30 pour la période de quatre mois allant de juillet à octobre 1997 à raison de 75 heures de vol de base par appareil et par mois, pour un coût de 215 625 dollars par appareil et par mois, et de 150 heures de vol supplémentaires par appareil et par mois à raison de 1 575 dollars l'heure (3 048 000 dollars); e) deux Lockheed L-100-30 pour la période de quatre mois allant de novembre 1997 à février 1998 à raison de 75 heures de base par appareil et par mois, pour un coût de 236 250 dollars par appareil et par mois, et de 75 heures de vol supplémentaires par mois à raison de 1 750 dollars l'heure (2 940 000 dollars); f) un Lockheed L-100-30 pour la période de quatre mois allant de mars à juin 1998 pour 60 heures de base par mois, pour un coût de 189 000 dollars par mois, et de 40 heures de vol supplémentaires par mois à raison de 1 750 dollars l'heure (1 036 000); g) un Lockheed L-100-30 loué auprès du Programme alimentaire mondial pour la période de quatre mois allant de mars à juin 1998 à raison de 80 heures de base par mois, pour un coût de 198 400 dollars par mois (793 600 dollars); h) un Boeing B-727 pour toute la période à raison de 60 heures de base par mois, pour un coût de 124 620 dollars par mois, et de 68 heures de vol supplémentaires par mois pour la période du 1er juillet au 15 octobre 1997 et de 80 heures supplémentaires par mois pour la période du 16 octobre 1997 au 30 juin 1998, à raison de 1 650 dollars l'heure (2 990 400 dollars). Compte tenu de l'étendue du territoire de l'Angola et du fait que la MONUA sera déployée à Luanda, dans six postes de commandement régionaux et dans 18 bureaux provinciaux, ces appareils sont indispensables pour assurer le transport du personnel militaire et civil, le transport des marchandises de poids moyen et lourd de la base logistique de Viana jusqu'à toutes les bases d'opération de la Mission, et les évacuations sanitaires. En outre, les prévisions relatives à la location d'avions permettront à la Mission de disposer d'un nombre d'heures de vol suffisant pour assurer l'enregistrement et le désarmement sur place de quelque 6 000 membres de l'UNITA dont l'existence n'avait pas été signalée précédemment à l'ONU.

42. *Carburants et lubrifiants.* Le montant révisé des crédits prévus a été calculé sur la base du nombre d'avions indiqué dans le paragraphe précédent et du montant effectif des dépenses jusqu'au 30 juin 1997. Il est tenu compte du fait que le carburant coûte plus cher en dehors de la zone de Luanda et que le fournisseur impose un supplément pour le livrer dans des localités éloignées et isolées. Les dépenses à prévoir ont été calculées sur la base d'un coût de 0,188 dollars le litre, compte tenu de la consommation de chaque appareil, à savoir : a) 341 litres par heure pour les Beechcraft B-200 (163 700 dollars); b) 379 litres par heure pour

les Cessna C-208B (454 600 dollars); c) 2 385 litres par heure pour les Lockheed L-100-30 (1 602 700 dollars); d) 4 600 dollars par heure pour le Boeing B-727 (1 495 900 dollars). Un montant supplémentaire est prévu pour couvrir le coût des lubrifiants, estimé à 10 % du coût total du carburant (743 500 dollars).

43. *Déploiement/retrait.* Compte tenu des modifications apportées aux arrangements contractuels, le montant révisé prévu à la présente rubrique doit permettre de couvrir les coûts ci-après : a) déploiement de deux Beechcraft B-200, à raison de 6 000 dollars par appareil (12 000 dollars); b) retrait de 5 Cessna C-208 à raison de 4 500 dollars par appareil (22 500 dollars); c) retrait d'un Lockheed L-100 à raison de 4 000 dollars (8 000 dollars); d) déploiement et retrait d'un Lockheed L-100 (8 000 dollars).

44. *Peinture/préparation.* Pas de changement.

45. *Assurance responsabilité et risques de guerre.* Pas de changement.

c) *Indemnité de subsistance des équipages* ..... 11 800

46. *Indemnité de subsistance des équipages.* Pas de changement.

d) *Autres dépenses* ..... 35 300

47. *Droits d'atterrissage et manutention au sol.* Pas de changement.

**7. Opérations navales** ..... –

48. Aucun crédit n'avait été prévu à cette rubrique.

**8. Transmissions** ..... **3 901 200**

49. *Pièces de rechange et fournitures.* Le montant révisé des dépenses prévues tient compte de la réduction des ressources nécessaires dont le coût moyen, soit 62 500 dollars par mois, a été calculé sur la base du montant effectif des dépenses jusqu'au 31 décembre 1997.

50. *Communications par réseaux commerciaux.* Le montant initial des dépenses prévues avait été calculé sur la base de l'hypothèse que l'installation des stations terrestres VSAT serait achevée au 1er novembre 1997. En raison toutefois des retards survenus dans la livraison du matériel, on prévoit maintenant que les stations en question seront installées d'ici au 1er février 1998, et qu'il faudra donc utiliser les terminaux INMARSAT jusqu'à cette date. Le montant révisé des dépenses prévues se décompose comme suit : a) location d'un répéteur pour les communications internationales et nationales pour un coût de 54 167 dollars par mois (595 800 dollars); b) dépenses afférentes aux terminaux INMARSAT A, C et M, soit 284 800 dollars par mois en moyenne pour la période de sept mois allant du 1er juillet 1997 au 31 janvier 1998 (1 993 600 dollars) et, après l'installation des stations terrestres VSAT, 105 000 dollars par mois en moyenne pour la période de quatre mois allant du 1er février au 30 juin 1998 (420 000 dollars); c) dépenses afférentes aux communications téléphoniques locales, soit 800 dollars par mois en moyenne (8 800 dollars); d) frais d'affranchissement du courrier des membres des contingents pour la période de sept mois allant du 1er juillet 1997 au 31 janvier 1998, soit 7 500 dollars par mois en moyenne (52 500 dollars); e) frais de valise diplomatique, de télécopie et de télex, soit 6 700 dollars par mois en moyenne (80 500 dollars). Les prévisions tiennent compte également des dépenses afférentes à l'enregistrement et au désarmement sur place de quelque 6 000 membres de l'UNITA et du montant effectif des dépenses jusqu'au 31 décembre 1997.

**9. Matériel divers ..... 1 117 100**

- 51. *Matériel informatique.* Pas de changement.
- 52. *Groupes électrogènes.* Pas de changement.
- 53. *Matériel d'hébergement.* Pas de changement.
- 54. *Autre matériel divers.* Pas de changement.
- 55. *Pièces de rechange, réparations et entretien.* Pas de changement.

**10. Fournitures et services**

*a) Services divers ..... 22 498 400*

56. *Vérification des comptes.* Pas de changement.

57. *Services contractuels.* Le montant révisé des dépenses prévues concerne principalement les contrats de prestation de services d'appui logistique et a été calculé sur la base du montant effectif des dépenses jusqu'au 31 décembre 1997 et de prévisions fondées sur un coût moyen de 1 350 270 dollars par mois par la suite. À la suite d'un appel d'offres, un nouveau contrat a été conclu pour la prestation de services d'appui pour une période d'un an, à compter du 19 janvier 1998, le montant total des dépenses étant plafonné à 16 192 394 dollars, ce qui correspond à un montant mensuel de 1 349 366 dollars. L'augmentation enregistrée s'explique par le fait qu'en attendant l'adjudication du nouveau contrat, le budget initial avait été établi sur la base d'un montant de 750 000 dollars par mois pour la période de 5,4 mois allant du 19 janvier au 30 juin 1998.

58. *Services de sécurité.* En plus des ressources approuvées au titre des services de sécurité dans la zone de Luanda, le budget révisé comprend des crédits supplémentaires pour la fourniture de services de sécurité aux six postes de commandement régionaux. En attendant l'adjudication du contrat, un montant de 500 000 dollars a été prévu à ce titre pour mai et juin 1998. Compte tenu de l'instabilité de la situation en matière de sécurité en dehors de Luanda, il est essentiel d'assurer des services de sécurité pour protéger le personnel et le matériel de la mission dans les différentes régions.

59. *Traitements et services médicaux.* Sur la base du montant effectif des dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 1997, le montant révisé des dépenses prévues fait apparaître une augmentation au titre des services médicaux et des évacuations sanitaires à partir de la zone de la Mission en raison de l'incidence du paludisme et d'autres maladies tropicales. Les dépenses prévues sont calculées sur la base d'un montant moyen de 16 670 dollars par mois, alors que le montant initialement prévu s'élevait à 7 850 dollars en moyenne par mois.

60. *Demandes d'indemnisation et règlements.* Pas de changement.

61. *Dépenses de représentation.* Pas de changement.

62. *Autres services divers.* Sur la base du montant effectif des dépenses engagées au cours de la période allant jusqu'au 30 juin 1997 et des dépenses courantes jusqu'au 31 décembre 1997, le montant révisé des dépenses prévues fait apparaître une augmentation des frais bancaires.

*b) Fournitures diverses ..... 1 306 700*

63. *Papeterie et fournitures de bureau.* Le montant révisé des dépenses prévues à cette rubrique fait apparaître une augmentation par rapport au montant effectif des dépenses jusqu'au 31 décembre 1997, et correspond à un coût moyen de 25 000 dollars par mois.

64. *Fournitures médicales.* Pas de changement.

65. *Fournitures sanitaires et de nettoyage*. Pas de changement.
66. *Abonnements*. Pas de changement.
67. *Fournitures électriques*. Pas de changement.
68. *Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants*. Pas de changement.
69. *Fournitures pour la défense des périmètres*. Pas de changement.
70. *Cartes opérationnelles*. Pas de changement.
71. *Intendance et magasins*. Pas de changement.
- 11. Fournitures et services liés aux élections** ..... –
72. Aucun crédit n'avait été prévu à cette rubrique.
- 12. Programmes d'information** ..... 218 200
73. *Fournitures et accessoires*. Pas de changement.
74. *Dépenses de production du Département de l'information*. Pas de changement.
- 13. Programmes de formation** ..... 50 000
75. *Services divers*. Le montant révisé des dépenses prévues fait apparaître une diminution pour la période de janvier à juin 1998.
- 14. Programmes de déminage** ..... –
76. Aucun crédit n'avait été prévu à cette rubrique.
- 15. Aide au désarmement et à la démobilisation** ..... –
77. Aucun crédit n'avait été prévu à cette rubrique.
- 16. Fret aérien et de surface** ..... 5 641 300
78. *Transport de matériel appartenant aux contingents*. Le montant révisé des dépenses prévues fait apparaître une augmentation de 2 188 400 dollars par rapport au montant de 3 040 900 dollars qui avait été approuvé au titre du rapatriement de matériel appartenant à trois bataillons d'infanterie, deux forces d'intervention rapide, une compagnie du génie, une compagnie de soutien logistique et une compagnie de transmissions et du remplacement de l'unité d'appui sanitaire. Les dépenses supplémentaires s'expliquent par les changements apportés au calendrier de rapatriement en raison des retards survenus dans le rapatriement des contingents et du maintien en Angola du matériel destiné au groupe militaire spécial. Le montant prévu a été calculé sur la base des tarifs pratiqués récemment par des compagnies privées de transport maritime pour diverses destinations et du volume et de la quantité prévus de matériel à rapatrier.
79. *Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées*. Pas de changement.
- 17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)** ..... –
80. Aucun crédit n'avait été prévu à cette rubrique.
- 18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix** ..... –
81. Aucun crédit n'avait été prévu à cette rubrique.

**19. Contributions du personnel ..... 4 258 800**

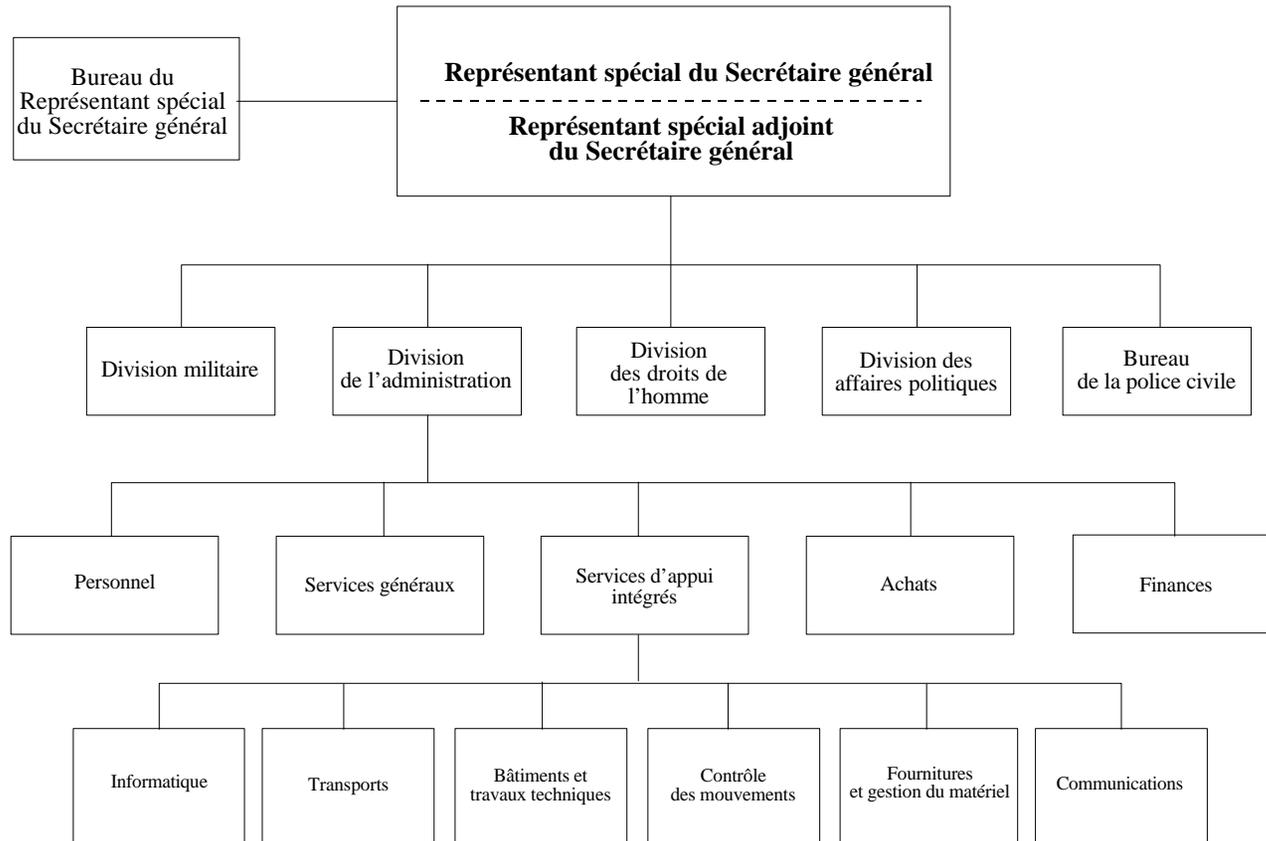
82. Le montant révisé à cette rubrique a été calculé sur la base du montant effectif des dépenses jusqu'au 31 décembre 1997 et des prévisions de dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 1998, conformément aux effectifs mensuels indiqués dans l'annexe II.B et au tableau d'effectifs proposé dans l'annexe IV. Les dépenses de personnel indiquées à la rubrique 2 b) du budget sont exprimées en montants nets. Le montant ci-dessus correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire à la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

**20. Recettes provenant des contributions du personnel ..... (4 258 800)**

83. Le montant correspondant aux contributions du personnel indiqué à la rubrique 19 est inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 X du 15 décembre 1955. Le compte de chaque État Membre au Fonds de péréquation est crédité au prorata de la contribution dudit État au budget de la MONUA.

### Annexe III

## Organigramme



## Annexe IV

### Tableau des effectifs actuels et proposés

	<i>Administrateurs et fonctionnaires</i>								<i>Services généraux et catégories apparentées</i>									
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile (autres classes)</i>	<i>Services généraux (1re classe)</i>	<i>Services généraux (autres classes)</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total personnel inter-national</i>	<i>Personnel local</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total général</i>
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>																		
<i>Effectifs actuels</i>																		
Représentant spécial du Secrétaire général	1	—	—	—	1	—	—	—	2	—	1	1	—	2	2	3	—	7
Représentant spécial adjoint	—	1	—	—	1	—	—	—	2	—	—	2	—	2	4	1	—	5
Administrateur général	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Conseiller politique principal	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	2	—	—	2
Conseiller juridique	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	1	—	1	3	1	—	4
Bureau du porte-parole	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	—	—	—	2	1	—	3
Section de l'information	—	—	—	—	—	1	2	—	3	—	—	3	—	3	6	7	—	13
Commission conjointe	—	—	—	—	1	—	—	1	2	—	—	2	—	2	4	2	—	6
Commission d'enquête	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Comité des demandes d'indemnisation et de contrôle du matériel	—	—	—	—	—	—	1	1	2	—	—	2	—	2	4	1	1	6
Section de la sécurité et de la sûreté																		
Luanda	—	—	—	—	—	—	1	—	1	4	—	1	5	10	11	7	—	18
Postes de commandement régionaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	6
Vérificateur des comptes résident	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	2	—	—	2
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>24</b>	<b>42</b>	<b>29</b>	<b>1</b>	<b>72</b>
<i>Effectifs proposés</i>																		
Représentant spécial du Secrétaire général	1	—	—	—	1	—	—	—	2	—	—	2	—	2	4	3	—	7
Représentant spécial adjoint	—	1	—	—	1	—	—	—	2	—	—	2	—	2	4	2	—	6
Administrateur général	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	2	1	—	3
Conseiller politique principal	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	2	2	—	4
Conseiller juridique	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	1	—	1	3	1	—	4
Bureau du porte-parole	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	1	—	1	3	2	—	5
Section de l'information	—	—	—	—	—	1	3	1	5	—	—	2	—	2	7	23	—	30

	<i>Administrateurs et fonctionnaires</i>								<i>Services généraux et catégories apparentées</i>									
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	Service mobile (autres classes)	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total partiel	Total personnel international	Personnel local	Volontaires des Nations Unies	Total général
Commission conjointe	—	—	—	—	1	—	—	1	2	—	—	2	—	2	4	1	—	5
Commission d'enquête	—	—	—	—	—	—	2	—	2	—	—	2	—	2	4	2	2	8
Comité des demandes d'indemnisation et de contrôle du matériel	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	3	—	4	5	2	1	8
Section de la sécurité et de La sûreté																		
Luanda	—	—	—	—	—	—	1	—	1	4	—	1	—	5	6	4	—	10
Postes de commandement régionaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	5	5	6	—	11
Vérificateur des comptes résident	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	2	—	—	2
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>29</b>	<b>51</b>	<b>49</b>	<b>3</b>	<b>103</b>
<b>Bureau militaire et de la police</b>																		
<i>Effectifs actuels</i>																		
Commandant de la Force	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	2	1	—	3
Chef de la police	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	2	1	—	3
Appui aux contingents	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24	—	24
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>26</b>	<b>—</b>	<b>30</b>
<i>Effectifs proposés</i>																		
Chef du Groupe d'observateurs militaires	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	2	2	—	4
Chef de la police	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	2	—	2	3	2	—	5
Appui aux bases d'opération	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	45	—	45
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>49</b>	<b>—</b>	<b>54</b>
<b>Division des affaires politiques</b>																		
<i>Effectifs actuels</i>																		
Luanda	—	—	—	1	1	1	2	—	5	—	—	2	—	2	7	2	—	9
Région du nord (Uige)	—	—	—	—	—	1	5	1	7	—	—	1	—	1	8	4	—	12
Région du centre (Huambo)	—	—	—	—	—	1	2	—	3	—	—	1	—	1	4	2	—	6
Région du sud (Lubango)	—	—	—	—	—	1	2	1	4	—	—	1	—	1	5	3	—	8
Région du nord-est (Saurimo)	—	—	—	—	—	1	2	1	4	—	—	1	—	1	5	2	—	7
Région de l'est (Luena)	—	—	—	—	—	1	2	—	3	—	—	1	—	1	4	2	—	6
Région du sud-est (Menongue)	—	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	1	—	1	3	1	—	4

	<i>Administrateurs et fonctionnaires</i>								<i>Services généraux et catégories apparentées</i>									
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	Service mobile (autres classes)	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total partiel	Total personnel inter-national	Personnel local	Volontaires des Nations Unies	Total général
<b>Total partiel</b>	—	—	—	1	1	7	16	3	28	—	—	8	—	8	36	16	—	52
<i>Effectifs proposés</i>																		
Luanda	—	—	—	1	1	1	1	1	5	—	—	2	—	2	7	2	—	9
Région du nord (Uige)	—	—	—	—	—	1	5	1	7	—	—	—	—	—	7	4	1	12
Région du centre (Huambo)	—	—	—	—	—	1	2	—	3	—	—	—	—	—	3	3	1	7
Région du sud (Lubango)	—	—	—	—	—	1	2	1	4	—	—	—	—	—	4	3	1	8
Région du nord-est (Saurimo)	—	—	—	—	—	1	2	1	4	—	—	—	—	—	4	3	1	8
Région de l'est (Luena)	—	—	—	—	—	1	2	—	3	—	—	—	—	—	3	3	1	7
Région du sud-est (Menongue)	—	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	—	—	—	2	2	1	5
<b>Total partiel</b>	—	—	—	1	2	7	15	4	28	—	—	2	—	2	30	20	6	56
<b>Division des droits de l'homme</b>																		
<i>Effectifs actuels</i>																		
Luanda	—	—	—	1	1	1	1	—	4	—	—	2	—	2	6	2	2	10
Région du nord (Uige)	—	—	—	—	—	1	4	1	6	—	—	—	—	—	6	4	5	15
Région du centre (Huambo)	—	—	—	—	—	1	2	—	3	—	—	—	—	—	3	2	4	9
Région du sud (Lubango)	—	—	—	—	—	1	2	1	4	—	—	—	—	—	4	3	5	12
Région du nord-est (Saurimo)	—	—	—	—	—	1	2	—	3	—	—	—	—	—	3	2	4	9
Région de l'est (Luena)	—	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	—	—	—	2	1	3	6
Région du sud-est (Menongue)	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	1	1	3	5
<b>Total partiel</b>	—	—	—	1	1	7	12	2	23	—	—	2	—	2	25	15	26	66
<i>Effectifs proposés</i>																		
Luanda	—	—	—	1	1	1	1	—	4	—	—	2	—	2	6	3	2	11
Région du nord (Uige)	—	—	—	—	—	1	4	1	6	—	—	—	—	—	6	3	5	14
Région du centre (Huambo)	—	—	—	—	—	1	2	—	3	—	—	—	—	—	3	3	4	10
Région du sud (Lubango)	—	—	—	—	—	1	2	1	4	—	—	—	—	—	4	3	5	12
Région du nord-est (Saurimo)	—	—	—	—	—	1	2	—	3	—	—	—	—	—	3	3	4	10
Région de l'est (Luena)	—	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	—	—	—	2	3	3	8
Région du sud-est (Menongue)	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	1	3	3	7
<b>Total partiel</b>	—	—	—	1	1	7	12	2	23	—	—	2	—	2	25	21	26	72
<b>Division de l'Administration</b>																		

	<i>Administrateurs et fonctionnaires</i>								<i>Services généraux et catégories apparentées</i>									
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	Service mobile (autres classes)	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total partiel	Total personnel inter-national	Personnel local	Volontaires des Nations Unies	Total général
<b>Bureau du Chef de l'Administration</b>																		
<i>Effectifs actuels</i>																		
Bureau du Chef de l'Administration	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	1	—	—	1	3	1	—	4
Bureau de Johannesburg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	1	—	2
Section de la gestion des contrats	—	—	—	—	—	—	1	1	2	—	—	1	—	1	3	2	1	6
Groupe des opérations de liquidation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Section d'interprétation et de traduction	—	—	—	—	—	1	2	1	4	—	—	2	—	2	6	2	—	8
Bureaux administratifs régionaux	—	—	—	—	—	—	6	—	6	—	—	6	—	6	12	6	6	24
<b>Total partiel</b>	—	—	—	<b>1</b>	—	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	—	<b>11</b>	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>44</b>
<i>Effectifs proposés</i>																		
Bureau du Chef de l'Administration	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	1	1	—	2	4	2	—	6
Bureau de Johannesburg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	2	2	—	4
Section de la gestion des contrats	—	—	—	—	—	—	1	1	2	2	—	2	—	4	6	5	2	13
Groupe des opérations de liquidation	—	—	—	—	—	1	1	—	2	1	—	2	—	3	5	3	3	11
Section d'interprétation et de traduction	—	—	—	—	—	1	4	1	6	—	—	2	—	2	8	5	—	13
Bureaux administratifs régionaux	—	—	—	—	—	—	6	—	6	—	—	7	—	7	13	7	—	20
<b>Total partiel</b>	—	—	—	<b>1</b>	—	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	—	<b>20</b>	<b>38</b>	<b>24</b>	<b>5</b>	<b>67</b>
<b>Section des finances</b>																		
<i>Effectifs actuels</i>																		
Chef de la section	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	2	1	—	3
Groupe du budget	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1	2	—	—	2
Groupe de la comptabilité	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	3	—	3	4	1	1	6
Groupe des paiements	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	2	3	1	—	4
Caisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2	—	3	3	1	—	4
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	<b>1</b>	—	<b>3</b>	—	<b>4</b>	—	<b>1</b>	<b>9</b>	—	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>19</b>
<i>Effectifs proposés</i>																		

	<i>Administrateurs et fonctionnaires</i>								<i>Services généraux et catégories apparentées</i>									
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	Service mobile (autres classes)	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total partiel	Total personnel international	Personnel local	Volontaires des Nations Unies	Total général
Chef de la Section	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	2	1	—	3
Groupe du budget	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	2	3	—	—	3
Groupe de la comptabilité	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	5	—	5	6	2	1	9
Groupe des paiements	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	5	—	6	7	1	—	8
Caisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2	—	3	3	2	—	5
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	<b>1</b>	—	<b>3</b>	—	<b>4</b>	—	<b>2</b>	<b>15</b>	—	<b>17</b>	<b>21</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>28</b>
<b>Section des achats</b>																		
<i>Effectifs actuels</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	2	1	—	3
Groupe des marchés et des demandes d'indemnisation	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	1	1	1	3
Groupe des achats/du traitement des commandes	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	2	3	2	—	5
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	<b>1</b>	—	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	—	—	<b>3</b>	—	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>11</b>
<i>Effectifs proposés</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	2	1	1	4
Groupe des marchés et des demandes d'indemnisation	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	1	—	2	3	1	1	5
Groupe des achats/du traitement des commandes	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	2	3	2	—	5
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	<b>1</b>	—	<b>2</b>	—	<b>3</b>	<b>1</b>	—	<b>4</b>	—	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>14</b>
<b>Section du personnel</b>																		
<i>Effectifs actuels</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	2	1	2	5
Administration du personnel international	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	2	3	1	—	4
Administration du personnel local	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	1	2	—	3
Groupe médical	—	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	—	—	—	2	2	12	16
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	—	—	<b>3</b>	—	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>28</b>
<i>Effectifs proposés</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	2	1	2	5
Administration du personnel international	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	3	—	3	4	1	—	5

	<i>Administrateurs et fonctionnaires</i>								<i>Services généraux et catégories apparentées</i>									
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	Service mobile (autres classes)	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total partiel	Total personnel international	Personnel local	Volontaires des Nations Unies	Total général
Administration du personnel local	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	1	—	1	2	3	—	5
Groupe médical	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	—	—	—	—	2	6	12	20
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	—	—	<b>5</b>	—	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>35</b>
<b>Section des services généraux</b>																		
<i>Effectifs actuels</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	2	1	1	4
Groupe de la gestion des camps (Luanda)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	2	3	—	5
Groupe de l'enregistrement, des archives et de la reproduction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	1	1	3	—	5
Groupe des voyages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	2	2	—	4
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	<b>1</b>	—	—	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	—	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>18</b>
<i>Effectifs proposés</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	2	1	1	4
Groupe de la gestion des camps (Luanda)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	1	—	3	3	3	5	11
Groupe de l'enregistrement des archives et de la reproduction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2	2	6	—	8
Groupe des voyages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	2	2	—	4
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	<b>1</b>	—	—	<b>1</b>	<b>3</b>	—	<b>5</b>	—	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>27</b>
<b>Services d'appui intégrés</b>																		
<i>Effectifs actuels</i>																		
Bureau du Chef	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Groupe des opérations logistiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Groupe du contrôle des carburants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Effectifs proposés</i>																		
Bureau du Chef	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	2	1	—	3
Groupe des opérations logistiques	—	—	—	—	—	1	—	—	1	6	—	—	—	6	7	2	1	10

	<i>Administrateurs et fonctionnaires</i>								<i>Services généraux et catégories apparentées</i>									
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	Service mobile (autres classes)	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total partiel	Total personnel inter-national	Personnel local	Volontaires des Nations Unies	Total général
Groupe de contrôle des carburants	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	1	—	1	2	1	1	4
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	1	1	—	1	3	6	—	2	—	8	11	4	2	17
<b>Section de l'informatique</b>																		
<i>Effectifs actuels</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	1	1	1	3
Appui technique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	4	4	1	1	6
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	4	—	4	5	2	2	9
<i>Effectifs proposés</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	1	1	1	3
Appui technique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	5	5	—	1	6
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	5	—	5	6	1	2	9
<b>Section du contrôle des mouvements</b>																		
<i>Effectifs actuels</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	2	—	2	3	1	—	4
Groupe des opérations aériennes	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Groupe du contrôle des mouvements	—	—	—	—	—	—	—	1	1	2	—	2	—	4	5	2	6	13
Groupe des transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	2	2	—	4
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	1	1	1	3	3	—	5	—	8	11	5	6	22
<i>Effectifs proposés</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	—	1	—	—	1	1	—	1	—	2	3	1	—	4
Groupe des opérations aériennes	—	—	—	—	—	—	—	1	1	2	—	—	—	2	3	1	—	4
Groupe du contrôle des mouvements	—	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	—	—	2	3	2	2	7
Groupe des transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	2	—	3
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	1	1	1	3	6	—	1	—	7	10	6	2	18

	<i>Administrateurs et fonctionnaires</i>								<i>Services généraux et catégories apparentées</i>									
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	Service mobile (autres classes)	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total partiel	Total personnel inter-national	Personnel local	Volontaires des Nations Unies	Total général
<b>Section des bâtiments et des travaux techniques</b>																		
<i>Effectifs actuels</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	2	1	2	5
Groupe de l'entretien et des réparations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	2	1	—	3
Groupe électrique et mécanique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	1	—	4	4	2	—	6
Fonctionnaires régionaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	2	—	8	8	6	—	14
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	<b>1</b>	—	—	<b>1</b>	<b>10</b>	—	<b>5</b>	—	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>28</b>
<i>Effectifs proposés</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	2	—	1	3
Groupe de l'entretien et des réparations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2	2	1	—	3
Groupe électrique et mécanique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	4	4	2	—	6
Fonctionnaires régionaux	—	—	—	—	—	—	1	—	1	4	—	—	—	4	5	3	—	8
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	<b>1</b>	<b>1</b>	—	<b>2</b>	<b>10</b>	—	<b>1</b>	—	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>20</b>
<b>Section des communications</b>																		
<i>Effectifs actuels</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	—	1	—	—	1	1	—	1	—	2	3	1	—	4
Groupe des opérations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12	—	2	—	14	14	4	—	18
Groupe technique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2	2	5	—	7
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	<b>1</b>	—	—	<b>1</b>	<b>15</b>	—	<b>3</b>	—	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	—	<b>29</b>
<i>Effectifs proposés</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	—	1	—	—	1	1	—	1	—	2	3	1	—	4
Groupe des opérations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12	—	2	—	14	14	2	—	16
Groupe technique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	—	—	5	5	13	—	18
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	<b>1</b>	—	—	<b>1</b>	<b>18</b>	—	<b>3</b>	—	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	—	<b>28</b>
<b>Section des transports</b>																		
<i>Effectifs actuels</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	2	1	—	3
Atelier/entretien des véhicules	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2	2	1	—	3

	<i>Administrateurs et fonctionnaires</i>								<i>Services généraux et catégories apparentées</i>									
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	Service mobile (autres classes)	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total partiel	Total personnel international	Personnel local	Volontaires des Nations Unies	Total général
Parc de véhicules et fournitures	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	1	2	4	
Répartition et contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	1	—	2	
Fonctionnaires régionaux	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	6	6	6	—	12	
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	1	—	1	10	—	1	—	11	12	10	2	24	
<i>Effectifs proposés</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2	2	1	—	3	
Atelier/entretien des véhicules	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2	2	—	—	2	
Par ce véhicules et fournitures	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2	2	—	1	3	
Répartition et contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	1	—	2	
Fonctionnaires régionaux	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	—	—	5	5	—	—	5	
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	11	—	1	—	12	12	2	1	15	
<b>Section des fournitures et de la gestion du matériel</b>																		
<i>Effectifs actuels</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Groupe des fournitures et de l'entrepasage	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	5	—	6	6	2	2	10	
Matériel et gestion des stocks	—	—	—	—	—	—	1	1	1	—	1	—	2	3	2	—	5	
Groupe de la réception et de l'inspection	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	2	1	—	3	
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	—	1	1	3	—	7	—	10	11	5	2	18	
<i>Effectifs proposés</i>																		
Chef de la Section	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	1	—	1	2	—	—	2	
Groupe des fournitures et de l'entrepasage	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	1	—	3	3	—	—	3	
Matériel et gestion des stocks	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	1	—	3	3	2	—	5	
Groupe de la réception et de l'inspection	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	2	2	—	4	
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	—	1	1	5	—	4	—	9	10	4	—	14	
<b>Total</b>																		
<b>Effectifs actuels</b>	1	1	1	5	10	24	50	14	106	48	4	79	5	136	242	163	65	470
<b>Effectifs proposés</b>	1	1	1	6	11	25	58	14	117	68	4	87	5	164	281	225	71	577

## Annexe V

### Titres fonctionnels des fonctionnaires internationaux supplémentaires et définitions d'emploi correspondantes

#### Administrateur général (D-1, 1 poste)

Sous la supervision du Représentant spécial du Secrétaire général, l'intéressé sera chargé : a) de coordonner les activités au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour assurer la bonne exécution des activités de fond et des tâches administratives; b) d'assurer la liaison, avec les institutions spécialisées, au nom du Représentant spécial du Secrétaire général et de donner des conseils à ce dernier sur la coordination des activités pour réduire au minimum les doubles emplois et promouvoir l'utilisation optimale des ressources.

#### Chef des Services d'appui intégrés (P-5, 1 poste)

Sous la supervision du Chef de l'administration, l'intéressé sera chargé de l'administration et de la gestion de l'appui technique et logistique de la mission, notamment en ce qui concerne : a) la coordination et l'intégration des ressources techniques et logistiques de la Mission; b) l'évaluation, l'élaboration et l'application d'arrangements d'appui logistique dans différents domaines (contrôle des mouvements, gestion des fournitures et du matériel, informatique, transmissions, transports et bâtiments); c) les consultations et la coordination avec d'autres hauts fonctionnaires en ce qui concerne les besoins logistiques et les priorités des différentes composantes de la Mission; d) les négociations et les consultations au nom du Chef de l'administration, selon qu'il conviendra, avec les autorités nationales ou d'autres organismes des Nations Unies pour ce qui a trait aux questions logistiques.

#### Chef du Groupe des opérations de liquidation (P-4, 1 poste)

Sous la supervision du Chef de l'administration, l'intéressé sera chargé : a) de superviser l'achèvement des tâches de liquidation résiduelles, en particulier en ce qui concerne l'apurement des engagements non réglés et la clôture des comptes, l'achèvement des enquêtes en cours et le règlement des affaires examinées par la Commission d'enquête et le Comité des demandes d'indemnisation et de contrôle du matériel; b) de coordonner l'expédition des avoirs excédentaires qui doivent être transférés à d'autres missions et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, l'écoulement des surplus selon d'autres modalités et l'apurement de la base de données sur les avoirs d'UNIFEM III; c) de préparer les rapports financiers et rapports connexes, selon que de besoin, sur l'achèvement des opérations de liquidation.

#### Fonctionnaires d'information (P-3, 1 poste)

Sous la supervision du Chef de la Section de l'information, l'intéressé sera chargé a) d'aider le Chef de la Section à mettre au point et à produire des programmes d'information; b) d'évaluer les besoins des régions en matière de campagnes d'information locales destinées à présenter de manière factuelle et impartiale à la population locale les objectifs et les avantages du processus de paix; c) de superviser la production de matériaux pour les programmes quotidiens de radio et de télévision diffusés sur les chaînes nationales.

#### Secrétaire de la Commission d'enquête (P-3, 1 poste)

Sous la supervision du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, l'intéressé sera chargé de la supervision d'ensemble des activités de la Commission, notamment : a) de

confier des enquêtes à la Commission permanente ou à des commissions spéciales, selon que de besoin et d'en examiner les conclusions; b) d'informer la Commission des politiques et des pratiques suivies par l'Administration pour que les enquêtes et les demandes d'indemnisation soient conformes aux règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies; c) d'entreprendre des enquêtes sur des accidents ou incidents, vols et allégations concernant la conduite, et de préparer toute la documentation pertinente en vue de la présentation des affaires à la Commission.

**Fonctionnaire de la Commission d'enquête (P-3, 1 poste)**

Sous la supervision du Secrétaire de la Commission, l'intéressé sera chargé : a) d'assurer la présidence de la commission permanente civile et d'entendre les affaires concernant le personnel civil; b) de mener des enquêtes et d'examiner les questions soulevées par les affaires dont la Commission est saisie; c) de préparer la documentation sur les résultats des enquêtes en vue de la présenter au Représentant spécial du Secrétaire général et au Chef de l'Administration.

**Fonctionnaire des finances (P-3, 1 poste)**

Sous la supervision du Chef du Groupe des opérations de liquidation, l'intéressé sera chargé : a) d'aider le Chef du Groupe à s'occuper de toutes les questions financières liées à la clôture des comptes d'UNAVEM, UNAVEM II et UNAVEM III; b) d'exercer les fonctions d'agent ordonnateur et de veiller à ce que les pièces justificatives voulues soient fournies à l'appui des demandes d'indemnisation et que les paiements soient dûment certifiés et ne soient pas effectués deux fois.

**Traducteur (P-3, 2 postes)**

Sous la supervision du Chef de la Section d'interprétation et de traduction, les intéressés seront chargés à titre prioritaire de traduire en anglais les documents rédigés en portugais, notamment des codes juridiques pour les programmes relatifs aux droits de l'homme et aux affaires politiques, et de traduire les documents et la correspondance reçus du gouvernement hôte et de divers organismes.

**Fonctionnaire chargé des marchés (P-3, 1 poste)**

Sous la supervision du Chef de la Section des achats, l'intéressé sera chargé : a) d'adjuger des contrats de services (projets techniques, hébergement, voyages, transports maritimes, etc.) au coût le plus bas possible pour des services répondant aux normes acceptées en matière de qualité, délais d'exécution et service; b) d'analyser et d'évaluer les demandes de contrat et de préparer des spécifications pour les offres, propositions et prix; c) d'identifier les fournisseurs et, le cas échéant, de vérifier leurs qualifications; d) de superviser l'exécution des contrats pour veiller à la réalisation des objectifs fixés en matière de programme, de budget et de qualité.

**Ingénieur (bâtiment) (P-3, 1 poste)**

Sous la supervision du Chef de la Section des bâtiments et des travaux techniques, l'intéressé sera chargé : a) de gérer et de coordonner les évaluations de contrôle de la qualité des locaux à usage d'habitation et de bureaux dans la zone de la Mission; b) d'appliquer des politiques de contrôle de qualité des travaux techniques; c) de contrôler et d'évaluer le progrès des travaux exécutés par l'entrepreneur chargé de fournir des services d'appui; d) d'examiner les plans, spécifications, devis et rapports présentés par l'entrepreneur chargé de fournir des

services d'appui; e) d'examiner et de recommander les paiements à effectuer à mesure de l'avancement des travaux, compte tenu de l'accroissement des besoins opérationnels associés au groupe militaire spécial.

#### **Spécialiste de la gestion des contrats (Service mobile, 2 postes)**

Sous la supervision du Chef de la Section de la gestion des contrats, les intéressés seront chargés : a) de superviser l'administration et la gestion des activités de l'entrepreneur chargé de fournir des services d'appui et de protéger les intérêts de l'ONU; b) d'examiner les qualifications des candidats désireux de travailler pour l'entrepreneur en tant que personnel expatrié; c) d'effectuer des vérifications des spécifications pour les grosses commandes; d) de contrôler et d'examiner les procédures suivies en matière de comptabilité et d'établissement des factures; e) de s'assurer que l'entrepreneur a respecté les spécifications stipulées dans les commandes avant que les factures correspondantes ne soient payées.

#### **Assistant aux finances (Service mobile (Autres classes), 1 poste)**

Sous la supervision du Chef du Groupe des opérations de liquidation, l'intéressé sera chargé d'aider à examiner les comptes d'UNAVEM III, notamment les comptes relatifs aux montants à recevoir, les bordereaux interservices et les états d'apurement bancaire, et de s'occuper des opérations financières concernant la liquidation d'UNAVEM III.

#### **Fonctionnaire chargé des achats (Service mobile, 1 poste)**

Sous la supervision du Chef de la Section des achats, l'intéressé sera chargé : a) d'identifier les sources locales et internationales de services et de tenir une base de données à ce sujet; b) de rassembler et d'organiser la documentation relative aux commandes et aux marchés; c) de préparer les demandes d'information concernant la solvabilité et les activités de fournisseurs éventuels; de veiller à ce que les services soient fournis en temps voulu, de prendre les dispositions nécessaires en matière d'assurance et de préparer et d'examiner les contrats.

#### **Fonctionnaire chargé de la gestion des camps (Service mobile, 1 poste)**

Sous la supervision du Chef de la Section des services généraux, l'intéressé sera chargé : a) de superviser le fonctionnement de Camp Madiba, qui compte 195 chambres, et du Camp MBS, qui en compte 100, à Luanda; b) de superviser la répartition des logements destinés aux fonctionnaires internationaux, aux Volontaires des Nations Unies, aux observateurs militaires, aux membres de la police civile et aux officiers d'état-major dans des locaux loués ou appartenant à la Mission; c) de veiller à ce que des logements soient disponibles aux fins de transit; d) de veiller à ce que les procédures de départ soient bien appliquées pour protéger les avoirs de la Mission.

#### **Fonctionnaire d'appui logistique régional (Service mobile, 6 postes)**

Sous la supervision du Chef des Services d'appui intégrés, les intéressés seront chargés : a) de planifier et de gérer la fourniture de services d'appui logistique aux six postes de commandement régionaux; b) de superviser l'appui logistique fourni au titre du contrat de services d'appui et de maintenir des contacts avec le personnel contractuel en vue de l'exécution des tâches prévues; e) de coordonner les activités entre les différentes sections relevant des Services d'appui intégrés pour que les fournitures et les services voulus soient fournis efficacement et en temps voulu aux postes de commandement régionaux.

**Fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements (Service mobile, 1 poste)**

Sous la supervision du Chef de la Section du contrôle des mouvements, l'intéressé sera chargé d'évaluer et de contrôler la qualité de ressources spécialisées en matière de transport et de services de transport assurés en vertu des contrats.

**Responsable de l'appui aérien (Service mobile, 2 postes)**

Sous la supervision du Chef du Groupe des opérations aériennes, les intéressés seront chargés d'aider à suivre et à coordonner les services d'appui aérien dans toute la zone de la Mission et de veiller à l'utilisation efficace des appareils pour le transport des personnes et du matériel.

**Technicien radio (Service mobile, 3 postes)**

Sous la supervision du Chef de la Section des communications, les intéressés seront chargés de l'installation, du service quotidien, de l'entretien et de la réparation du matériel de transmissions.

**Assistant en matière de transport (Service mobile, 1 poste)**

Sous la supervision du Chef du Groupe des transports, l'intéressé sera chargé d'aider : a) à répartir les véhicules entre les différentes composantes de la Mission; b) à contrôler la répartition des véhicules conformément aux règles en vigueur; c) à superviser les examens de conduite automobile organisés à l'intention du personnel de la Mission et à délivrer les permis de conduire; d) à établir les devis pour l'achat de véhicules, de pièces de rechange et de matériel d'atelier; e) à tenir à jour la base de données sur le parc automobile et à faire rapport périodiquement au Siège sur son état.

**Assistant aux fournitures (Service mobile, 1 poste)**

Sous la supervision du Chef de la Section des fournitures et de la gestion du matériel, l'intéressé sera chargé : a) de maintenir des stocks adéquats pour toutes les fournitures et le matériel général; b) d'établir les demandes de fourniture de biens en vue de la reconstitution des stocks; c) de distribuer des fournitures au personnel de la Mission et de tenir des dossiers à ce sujet; d) de procéder à des vérifications périodiques concernant les fournitures et le matériel pour s'assurer que tous les articles figurent dans les stocks.

**Fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks (Service mobile, 1 poste)**

Sous la supervision du Chef de la Section des fournitures et de la gestion du matériel, l'intéressé sera chargé : a) d'examiner, d'inspecter et de vérifier les listes de matériel de chaque contingent qui quitte la zone de la Mission; b) de mettre au point la liste des avoirs d'UNAVEM III qui doivent être transférés à la MONUA et apposer les nouveaux autocollants et plaques d'inventaire sur tous les biens de la Mission; c) exécuter des activités liées à la liquidation de la Mission et à l'écoulement de ses avoirs, notamment l'établissement des registres sur l'écoulement des avoirs et la préparation et la présentation des décisions concernant la passation par profits et pertes.

**Assistant administratif/secrétaire (Agent des services généraux (Autres classes), 1 poste)**

Sous la supervision de l'administrateur général, l'intéressé sera chargé : a) de fournir à ce dernier un appui administratif et un appui en matière de secrétariat, notamment de tenir

son calendrier quotidien et de préparer et de traiter toute la correspondance; b) de coordonner avec d'autres assistants administratifs du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général la tenue d'un système de classement systématique et intégré.

**Assistant à la Commission d'enquête (Agent des services généraux (Autres classes), 2 postes)**

Sous la supervision du Secrétaire de la Commission, les intéressés seront chargés : a) de remplir les fonctions de membre de la Commission; b) d'aider à interroger les témoins, à transcrire leurs dépositions, à préparer des projets de rapport et à présenter les affaires; c) de mener des recherches aux fins des enquêtes et de l'évaluation des affaires.

**Secrétaire du Comité des demandes d'indemnisation et de contrôle du matériel (Agent des services généraux (Autres classes), 1 poste)**

Sous la supervision du Secrétaire du Comité, l'intéressé sera chargé de fournir au Comité un appui administratif et un appui en matière de secrétariat, notamment de préparer la documentation concernant les demandes d'indemnisation, les rapports sur les dommages et les recommandations et décisions concernant la passation par profits et pertes.

**Assistant administratif/secrétaire (Agent des services généraux (Autres classes), 1 poste)**

Sous la supervision du Chef de la police civile, l'intéressé sera chargé de fournir un appui administratif et un appui en matière de secrétariat, notamment de préparer et de traiter toute la correspondance et tous les rapports concernant les activités de la police civile dans toute la zone de la Mission.

**Assistant administratif/secrétaire (Agent des services généraux (Autres classes), 1 poste)**

Sous la supervision du Chef du Groupe des opérations de liquidation, l'intéressé sera chargé de fournir au Groupe un appui administratif et un appui en matière de secrétariat, notamment de tenir un système de classement systématique pour les activités de liquidation d'UNAVEM III et de préparer et traiter la correspondance et les rapports y relatifs.

**Assistant aux finances (Agent des services généraux (Autres classes), 1 poste)**

Sous la supervision du Chef du Groupe des opérations de liquidation, l'intéressé sera chargé d'aider à examiner les comptes d'UNAVEM III, notamment les comptes relatifs aux montants à recevoir, les bordereaux interservices et les états d'apurement bancaire, et de s'occuper des opérations financières concernant la liquidation d'UNAVEM III.

**Assistant administratif/secrétaire (Agent des services généraux (Autres classes), 1 poste)**

Sous la supervision du Chef des Services d'appui intégrés, l'intéressé sera chargé de fournir un appui administratif et un appui en matière de secrétariat, notamment de préparer et de traiter toute la correspondance et tous les rapports.